

**RÉDACTION ET  
ADMINISTRATION**  
38, Avenue de Pérolles

**TÉLÉPHONES**  
Rédactions : 13.09  
Abonnements : 3.79  
Compte post. IIa 54

**PRIX DES ABONNEMENTS :**  
1 m. 3 m. 6 m. 12 m.  
Suisse 2.50 6.— 9.— 18.—  
Étranger 4.50 10.— 19.— 38.—

# LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

**ANNONCES  
PUBLICITAS S. A.**  
Fribourg  
Rue de Romont, 2  
Téléphone 6.40

**PRIX DES ANNONCES**  
Le millimètre sur une colonne  
Canton 8 ½ ct. — Suisse 10 ct.  
Étranger 12 ct. — Récl. 25 ct.

## NOUVELLES DU JOUR

**Ce que sera la déclaration ministérielle à Paris.  
La présidence de la Chambre française.  
Le remaniement du cabinet britannique.  
La lutte électorale en Grèce.**

Le nouveau gouvernement français devait se réunir pour la première fois en conseil des ministres ce matin, mardi. Il s'agissait de mettre au point la déclaration qui sera lue cet après-midi au Parlement.

Cette déclaration sera courte. Dans une première partie, M. Bouisson rappellera que le cabinet s'est constitué pour la lutte contre la spéculation et pour la défense de la monnaie. Il marquera sa volonté très nette d'opérer l'assainissement de la situation financière. Il se référera au projet de pouvoirs étendus destiné à mettre le gouvernement en état de faire face à la situation et de mettre son programme en action. Ce projet sera déposé aussitôt après la lecture de la déclaration.

Le président du Conseil indiquera, d'autre part, qu'il entend maintenir l'union des partis indispensable pour mener à bien l'œuvre qu'il entreprend et qu'il veut continuer la politique de « paix dans la sécurité » poursuivie jusqu'ici par les différents ministres des affaires étrangères.

Il ne fait aucun doute que la majorité de la Chambre accordera cet après-midi, mardi, à M. Fernand Bouisson les pleins pouvoirs qu'elle a refusés à M. Flandin; après quoi, dès la semaine prochaine, le président du Conseil mettra vraisemblablement le Parlement en vacances jusqu'au 31 octobre. Telles sont du moins les précisions.

En ce qui concerne les questions financières, M. Caillaux a déjà décidé de créer une commission de réorganisation du marché. Cette commission, qui comprendra quatre personnes, étudiera la possibilité d'organiser un conseil de l'ordre des banquiers.

Ce conseil aura pour tâche d'exercer une surveillance sur la totalité des introductions de titres en Bourse et des émissions de valeurs. Il fera, en outre, les sondages nécessaires pour lui donner plus d'effet; le ministre des finances prépare un texte qui édictera de sévères pénalités contre quiconque placerait d'autres valeurs que celles qui auraient reçu l'aval du conseil de l'ordre.

Après avoir mis au premier plan la défense de l'épargne, M. Joseph Caillaux étudiera les conditions du redressement de l'équilibre budgétaire.

Une question importante se trouve posée par l'accession à la présidence du Conseil français de M. Fernand Bouisson : qui va présider la Chambre des députés ?

Le bruit a couru que M. Bouisson, amplement édifié sur la fragilité des situations ministérielles sous la Troisième République, n'a accepté de former le nouveau cabinet qu'à la condition que le fauteuil présidentiel de la Chambre — troisième magistrature de l'Etat, après la présidence de la République et la présidence du Conseil — demeurât sans titulaire pendant qu'il était à la tête du gouvernement. De la sorte, en cas d'« accident », il pourrait se réinstaller dans la place.

Cependant, la question du remplacement de M. Bouisson est agitée dans divers cercles politiques. On parle ainsi de M. Henri Paté, ancien ministre, qui est depuis plusieurs années vice-président de la Chambre, et de M. Yvon Delbos, également ancien ministre et vice-président de l'assemblée, et qui a, paraît-il, refusé le portefeuille de l'éducation nationale, offert par M. Bouisson, vraisemblablement dans l'intention d'éliminer un concurrent à ladite présidence. M. Delbos serait présenté par les radicaux-socialistes. Mais il a des concurrents au sein de son parti.

Un certain nombre de députés du centre ont mis en avant la candidature de M. Franklin-Bouillon; d'autres, appartenant à la gauche, celle de M. Alexandre Varenne, néo-socialiste, ancien gouverneur général de l'Indo-Chine. Les socialistes auront vraisemblablement pour candidat leur doyen d'âge, M. Bracke-Desrousseaux.

C'est, dit-on, vendredi, 7 juin, que M. Baldwin publiera la liste du nouveau cabinet britannique, soit le jour même où le Parlement s'ajournera pour les vacances de Pentecôte.

M. Baldwin, ajoute-t-on, a procédé, depuis quinze jours, aux négociations nécessaires et la composition du ministère est à peu près terminée.

Toutefois, quelque incertitude persiste quant à l'attribution du portefeuille des affaires étrangères, qu'on croit devoir finalement échoir à sir Samuel Hoare, secrétaire d'Etat pour l'Inde, plutôt qu'à M. Eden.

On prévoit encore l'attribution du Home Office (ministère de l'Intérieur) à sir John Simon, celle de la présidence de la Haute Assemblée à lord Hailsham et le remplacement, au ministère de l'Air, de lord Londonderry par sir Philip Cunliffe-Lister.

M. Tsaldaris, président du Conseil grec, a fait connaître la décision prise par le gouvernement de maintenir la date des élections à l'Assemblée constituante à dimanche prochain, 9 juin.

La nouvelle demande d'ajournement, formulée par les chefs de l'ancienne opposition, étant repoussée, ainsi que leurs desiderata au sujet de la composition des comités électoraux, on considère la décision prise par M. Papanastasiou, chef de l'Union républicaine de gauche; M. Papandréou, chef du parti républicain; M. Mylonas, chef du parti agraire, et M. Sophoulis, chef du parti libéral, de ne pas prendre part à la campagne électorale, comme irrévocable.

La lutte est circonscrite entre le parti gouvernemental Tsaldaris-Condylis, et les ultramarchistes du général Metaxas. Ces derniers intensifient leurs attaques contre le cabinet.

Le président du Conseil grec a exposé, à Athènes, dans un grand discours électoral, l'œuvre accomplie par le gouvernement au cours des deux premières années de son existence. Il a souligné l'amélioration sensible de la balance commerciale, grâce à l'essor de l'activité industrielle et économique. Parlant ensuite des mesures prises par le gouvernement en faveur des classes laborieuses, M. Tsaldaris a fait remarquer que, durant ces deux années, son gouvernement a versé 4 milliards 600 millions de drachmes d'indemnités aux réfugiés (la drachme vaut 0,0275 fr. suisse), contre deux milliards durant les 54 mois du gouvernement vénizéliste, et a réduit de 40 à 50 % les dettes d'établissement dues par les réfugiés.

Parlant de la politique extérieure, M. Tsaldaris a relevé la conclusion du pacte gréco-turc de septembre 1933 et du pacte d'entente balkanique de 1934, qui a renforcé l'amitié entre les quatre puissances balkaniques. Puis il a dit comment le gouvernement réprima le mouvement séditionnel de mars et février 1935, dont l'histoire jugera sévèrement les auteurs.

En ce qui concerne le régime constitutionnel, M. Tsaldaris a dit que c'était là une question très délicate.

« Les circonstances, a déclaré M. Tsaldaris, ont posé un nouveau problème important qui est malheureusement exploité par un parti politique. Ce problème est celui du régime. Le gouvernement est d'avis que ce problème doit rester à l'écart des luttes politiques des partis. Le peuple hellène sera appelé à se prononcer sur ce problème et tous ses représentants auront l'occasion d'exposer et de défendre leurs opinions. »

Le gouvernement accepte que la question du régime fasse l'objet d'un plébiscite, qui sera effectué dans des conditions garantissant absolument l'expression sincère et fidèle de la volonté populaire, afin de mettre un terme à des discussions grandement préjudiciables aux intérêts du pays.

## La victoire du 2 juin

On nous écrit de Berne :

Point n'est besoin d'insister sur la satisfaction avec laquelle les résultats de la votation sur l'initiative de crise ont été accueillis à Berne, dans les hautes sphères fédérales. Si l'on avait espéré jusqu'à la dernière minute que le peuple suisse ferait honneur à sa réputation de bon sens et qu'il briserait la tentative marxiste, on craignait que le résultat ne fût pas assez net et qu'il prêtât à des malentendus.

Un de nos magistrats nous disait samedi matin : « A moins de 100,000 voix de majorité et de plus d'un demi-million de bulletins négatifs, on ne pourra pas parler d'un succès et le malaise continuera à planer sur le pays. » Ces deux conditions sont largement dépassées ! Le résultat proclamé dimanche soir ne laisse pas de place à l'équivoque. Le marxisme est condamné à une majorité de plus de 140,000 voix. Près de la moitié du corps électoral a entendu l'appel du Conseil fédéral et lui a fait confiance pour mener le pays vers des destinées meilleures.

Et pourtant, les chefs socialistes n'avaient rien négligé pour s'assurer la victoire. Ils avaient accumulé — dans un texte habilement établi — les promesses. Ils avaient mené une campagne qui dépassait en vivacité ce que l'on avait vu de plus ardent dans notre pays. Ils ont été battus malgré tout. A tel point que, dans cinq cantons (Berne, Uri, Glaris, Zoug et Neuchâtel), le nombre des voix affirmatives reste en deçà du nombre de signatures qu'ils avaient recueillies. Ce phénomène est tout particulièrement caractéristique à Neuchâtel où 13,970 citoyens avaient signé l'initiative et où l'on n'a retrouvé que 12,308 « oui » dans les urnes ! Charmant cadeau pour M. Graber qui fête ses soixante ans samedi !

Un fait toutefois frappe, quand on examine le détail des résultats cantonaux. Ce sont les cantons catholiques et la Suisse romande qui ont assuré la victoire du bon sens. Si l'on additionne les majorités rejetantes au Valais, à Fribourg, à Appenzell-Rhodes-Intérieures, à Lucerne, à Uri, à Schwytz, dans l'Obwald, au Nidwald, à Zoug et à Saint-Gall, on arrive à un total de près de 85,000, soit des deux tiers de la majorité négative réunie dans toute la Confédération. Quant aux cantons romands, y compris le Tessin et le Jura bernois, ils apportent une majorité rejetante de 55,000 voix. C'est dire que, à elles seules, les minorités de langue et de religion ont assuré le succès de la cause nationale.

On ne saurait s'en étonner. D'une part, les cantons minoritaires savent tout ce qu'ils auraient à perdre dans une aventure centralisatrice et étatisante. Mais personne ne marchandera aux cantons catholiques le mérite d'opposer un rempart plus ferme que partout ailleurs aux doctrines subversives. C'est qu'ils poursuivent une politique constructive et que, au lieu de se résigner au glissement lent vers le socialisme d'Etat comme à une conséquence inévitable de l'évolution moderne, ils offrent à leurs populations des raisons de croire, d'espérer en une société meilleure et de travailler — sans rien renier des fertiles expériences du passé et des principes qui ont assuré l'équilibre de notre pays — à la construction d'un monde nouveau.

Considéré de ce point de vue, le résultat d'hier est plein d'enseignements. Il fournit d'utiles indications à ceux qui ne veulent plus prêter la main à une politique qui, de concession en concession, et de centralisation en centralisation, a permis le lancement de l'initiative de crise. On sait désormais où se trouvent les centres de résistance. On connaît les raisons de leur solidité. Cette constatation peut et doit inspirer toute une politique. On ne l'oubliera certainement pas, quand se posera — très prochainement — la question de la révision totale de la Constitution fédérale. Plus d'un demi-million de citoyens ont refusé hier de démolir notre charte nationale, sous prétexte de lutter contre la crise. On les retrouvera dans les rangs de ceux qui, par les voies légales et à l'abri des chambardements, veulent mettre de l'ordre dans notre maison.

Certes, il reste près de 425,000 citoyens qui n'ont pas craint d'approuver l'initiative qui nous aurait rapidement conduits au collectivisme intégral. Et on sait pourtant que les marxistes de gauche et d'extrême-gauche réunissent tout au plus 275,000 voix dans leurs meilleurs jours. C'est dire que 150,000 citoyens environ, qui votent d'ordinaire pour des candidats nationaux, ont passé, hier, dans le camp ennemi. Il en est 50,000 dans le seul canton de Berne, ce qui n'étonnera guère ceux qui ont pu observer avec quelle timidité et quelle mollesse la campagne y a été menée du côté des adversaires de l'initiative. Dans ces 150,000 citoyens, on trouve la puis-

sante cohorte des éternels négateurs qui, par principe, votent toujours contre le gouvernement. Puis il y a les mécontents de tout poil qui, par un obscur besoin de changement, approuvent sans réfléchir n'importe quelle innovation, de quelle inspiration qu'elle soit.

Ce sera la tâche de ces prochaines années que de les ramener à la cause nationale. Ces victimes de la plus basse démagogie et des plus fallacieuses théories feront — n'en doutons pas — un retour sur elles-mêmes. Certains signes sont là pour nous le prouver. N'est-il pas caractéristique, par exemple, que l'agitateur des jeunes paysans bernois, M. Müller, de Grosshœchstetten, soit battu par 4560 voix contre 2786 dans son arrondissement, c'est-à-dire là où l'on est le mieux placé pour le connaître et juger son action ? Et que le grand prophète de la monnaie franche, M. Sonderegger, autre partisan de l'initiative, récemment élu au Conseil des Etats, soit également battu en Appenzell par 6592 voix contre 4582 ? Comme on le voit, bien des yeux s'ouvrent déjà.

N'oublions pas de noter que le résultat de Fribourg a produit la plus favorable impression à Berne. Parmi les grands cantons, Fribourg est celui qui a le mieux voté, près du 80 % des voix s'opposant à la machine de guerre marxiste. Fribourg a effacé le vote du 24 février sur la loi militaire. Cette erreur d'un instant a été magnifiquement rachetée. N'en parlons plus.

## La conférence internationale du travail

La dix-neuvième conférence internationale du travail s'est ouverte, à Genève, aujourd'hui, 4 juin.

Sans doute, elle ne retiendra pas l'attention publique au même degré que les grands événements de la politique, soit intérieure, soit internationale, et même, peut-être, que l'un ou l'autre de ces crimes sensationnels, sur lesquels nombre de journaux publient, chaque jour, force détails dégoûtants. Néanmoins, les réunions genevoises ne sauraient passer inaperçues, car elles ne sont pas sans exercer de l'influence sur la vie sociale et économique de bien des nations, et, par suite, sur les conditions d'existence de beaucoup de gens.

Constatons, d'ailleurs, ainsi que le fait M. Buttler, directeur du Bureau international du travail, dans le rapport qu'il a rédigé pour cette dix-neuvième conférence internationale du travail et qui va être discuté dans les premières séances de la conférence, que l'Organisation internationale du travail a, dans l'année écoulée, encore étendu le rayon de son action.

C'est ainsi qu'elle compte aujourd'hui les Etats-Unis parmi ses adhérents. « Le 22 juin 1934, écrit M. Buttler, la conférence, alors en session, était officiellement informée de l'adoption par les deux Chambres du Congrès d'une résolution commune, aux termes de laquelle le président des Etats-Unis était autorisé à accepter pour ce pays la qualité de membre de l'Organisation, sous réserve de n'assumer en ce faisant aucune obligation découlant du Pacte de la Société des Nations. A cette communication était jointe une note faisant pressager que le gouvernement des Etats-Unis accueillerait favorablement une invitation à devenir membre de l'Organisation internationale du travail. Le même jour, la conférence adoptait à l'unanimité une résolution transmettant une telle invitation au président Roosevelt ; le 20 août, celui-ci faisait connaître son acceptation, et les Etats-Unis devenaient membre de l'Organisation avec tous les droits et les devoirs que ce titre comporte. »

Et M. Buttler ajoute : « Le rôle que jouent les Etats-Unis dans la vie économique et industrielle du monde, l'étonnante rapidité avec laquelle ils ont su mettre en valeur les richesses naturelles de leur territoire et élever les conditions de leur vie sociale, de même que les mesures audacieuses et de grande envergure dont ils poursuivent l'application, sous l'inspiration de leur président, pour reconstruire leur économie nationale, confèrent indiscutablement une valeur exceptionnelle à la collaboration que nous apporte ce pays — collaboration qui, non seulement vient renforcer la structure présente de notre institution, mais, en outre, renferme pour l'avenir de précieuses promesses. » Sans doute, depuis la récente décision de la Cour suprême des Etats-Unis, ces « mesures audacieuses » dont parle M. le directeur Buttler, ont reçu un coup qui sera peut-être mortel, mais il n'en reste pas moins que les Etats-Unis sont une de plus grandes puissances industrielles, et leur entrée dans l'Organisation internationale du travail apporte à celle-ci un très fort appui. Il était donc naturel qu'on leur accordât, comme on

l'a fait tout dernièrement, un des huit sièges permanents dans le Conseil d'administration de l'Organisation internationale du travail.

Un autre fait qui montre l'extension de l'action de cette Organisation, c'est que, malgré la déplorable situation économique de tous les pays, le nombre des ratifications de conventions internationales, relatives au travail, est allé en augmentant : au 15 mars 1935, on en comptait 639, dont 60 avaient été faites durant l'année écoulée.

Si l'on considère, dans leur totalité, les ratifications obtenues jusqu'ici, on fait des constatations encourageantes que voici : trente Etats, membres de l'Organisation internationale du travail, ont ratifié dix conventions ou plus ; vingt-trois en ont ratifié quinze ou plus ; dix en ont ratifié plus de vingt. Le nombre des ratifications communiquées par les vingt-sept Etats européens, membres de l'Organisation internationale, représente, calculé pour les trente-deux conventions adoptées jusqu'en 1932, plus de 51 % du chiffre maximum possible de ratification. D'autre part, le nombre des ratifications communiquées par les Etats extra-européens atteint actuellement 31 % de l'ensemble des ratifications, alors que cette proportion n'était, il y a cinq ans, que de 14 %.

Mieux que toutes les affirmations, plus ou moins vagues, ces chiffres précis montrent l'extension de l'action de l'Organisation internationale du travail. Ils constituent la meilleure réponse qu'on puisse opposer aux sceptiques qui, mettent en doute l'efficacité de ses efforts.

Sans doute, il reste encore beaucoup à faire, mais, peu à peu, malgré d'énormes difficultés, on s'avance dans la bonne voie.

Et maintenant, quelles questions va-t-on examiner à la XIX<sup>me</sup> conférence qui vient de s'ouvrir ?

L'ordre du jour est très chargé. On y trouve, en effet, six sujets différents, dont plusieurs présentent une grosse importance et soulèvent bien des problèmes délicats, tant au point de vue économique qu'au point de vue social.

Il y a, d'abord, deux questions qui ont déjà donné lieu, à la précédente conférence internationale, à une première discussion, et qui, par conséquent, pourront faire l'objet d'une convention internationale ou d'une recommandation.

La première de ces questions a trait à la conservation, au profit des travailleurs qui transfèrent leur résidence d'un pays à un autre, des droits en cours d'acquisition et des droits acquis dans l'assurance invalidité-vieillesse-décès.

La seconde question concerne l'interdiction de l'emploi des femmes aux travaux souterrains, dans les mines de toutes catégories.

On discutera ensuite : 1° du chômage des jeunes gens et des remèdes à y apporter ; 2° du recrutement de la main-d'œuvre dans les colonies et dans les autres territoires à conditions de travail analogues ; 3° des congés payés.

Enfin, la réduction de la durée du travail — ou plus exactement la semaine de 40 heures — sera de nouveau mise en discussion. Mais, dans l'espoir d'éviter les difficultés auxquelles on s'est heurté sur ce sujet, dans les conférences précédentes, on laissera de côté la question générale et l'on examinera la réduction du travail restreinte : 1° aux travaux publics entrepris par les gouvernements ou subventionnés par eux ; 2° aux industries du fer et de l'acier ; 3° au bâtiment et au génie civil ; 4° à la fabrication du verre à bouteille ; 5° aux mines de charbon.

Ainsi qu'on le voit, le programme, assurément très intéressant, de la dix-neuvième conférence internationale du travail est passablement chargé. Souhaitons qu'il soit suivi et exécuté dans les meilleures conditions pour le bien général.

MAX TURMANN

professeur à l'Université.

## Le vote des Suisses de l'étranger à Genève

Le Conseil d'Etat genevois avait installé un bureau de vote spécial pour les Suisses de l'étranger qui voulaient prendre part au vote sur l'initiative de crise. 80 Suisses de l'étranger ont fait usage de cette faveur. Sur ce nombre, deux se sont prononcés pour l'initiative, 78 contre.

Les Suisses de l'étranger qui ont voté sont venus, pour la plupart, des départements de la Savoie et de la Haute-Savoie, de l'Isère, du Rhône et du pays de Gex.

La colonie suisse de Thonon-les-Bains a adressé une lettre au Conseil d'Etat genevois exprimant ses remerciements pour avoir permis aux Suisses domiciliés à l'étranger d'accomplir leur devoir civique.

Un comité va s'occuper de réaliser le vœu des Suisses à l'étranger en leur assurant le droit de vote dans les affaires fédérales.

## LES « MURITHIENS »

On nous écrit de Sion :

Cette société d'histoire et sciences naturelles vient de tenir ses assises annuelles à Chamossion, sous la présidence de M. le recteur, Mariétan. M. Défago y a examiné les causes du dépérissement des abricotiers, attribuées à un champignon. M. Mariétan a exposé la configuration du sol et étudié la flore et la faune de cette intéressante région. Une course termina cette assemblée avec un vin d'honneur des caves municipales.

## Les Chambres fédérales

### Conseil national

La session s'est ouverte hier soir, lundi, à 6 heures.

A l'ouverture de la séance, une gerbe de fleurs est posée sur le pupitre de M. Gelpke (Bâle), paysan, président du comité fédéral contre l'initiative de crise.

### Le scrutin du 2 juin

Le président Schüpbach, en ouvrant la session, commente le scrutin du 2 juin. Le peuple ne veut pas, en fait de lutte contre les conséquences de la crise, dépasser les limites naturelles imposées au pays par sa situation financière. Mais les méthodes suivies jusqu'ici en cette matière doivent être sans cesse contrôlées et modifiées selon les circonstances. Nous ne voulons pas de plan rigide, mais pas non plus de continuation servile de ce qui s'est fait jusqu'ici. Adversaires et partisans de l'initiative ont déclaré qu'ils ne voulaient pas d'une dévaluation du franc. On en peut inférer qu'une grande majorité du peuple est résolue à défendre le franc-or. Cela s'adresse à la spéculation internationale.

Le devoir des Chambres consiste à continuer à s'occuper de la crise, qui reste ouverte, et de lutter aussi pour le renforcement de la confiance populaire dans le gouvernement élu par le Parlement. Notre gouvernement mérite que son autorité sorte renforcée du scrutin. Seule l'union nationale nous donnera la force de surmonter les difficultés qui nous attendent. (Applaudissements.)

Le président prononce ensuite l'éloge funèbre de M. Moser (Lucerne), décédé.

### Le code des obligations

Puis on passe à l'ordre du jour, qui appelle les divergences au sujet du code des obligations. MM. Scherer (Bâle-Ville), radical, et Aeby (Fribourg), conservateur, rapportent sur les titres XXIV et suivants, qui ont trait à la société en nom collectif, à la société en commandite, à la société anonyme. Les divergences sont, pour la plupart, aplanies par adhésion aux Etats.

La Chambre procède à la validation et l'assermentation de M. Müller (Saint-Gall), conservateur, successeur de M. Geeser, décédé.

La séance est levée à 19 heures 30.

## Conseil des Etats

En ouvrant la session, M. Béguin (Neuchâtel), radical, président du Conseil des Etats, souligne la grande importance du vote populaire de dimanche, qui a mis fin à un grand combat civique. Les droits souverains des cantons et la démocratie en sont sortis victorieux.

Puis le président prononce l'éloge funèbre du conseiller national Moser.

On procède à l'assermentation des quatre nouveaux membres de l'assemblée, à savoir MM. Willi (Grisons), conservateur ; Lardelli (Grisons), démocrate ; Egli (Lucerne), conservateur, et Schœbi (Saint-Gall), conservateur.

Abordant son ordre du jour, la Chambre, après avoir entendu MM. Riva (Tessin), conservateur, rapporteur de la commission des finances, Klœti (Zurich), socialiste, et Minger, chef du Département militaire fédéral, repousse par 34 voix sans opposition, conformément à la décision du Conseil national, le postulat Huber sur le classement des dépenses militaires.

La séance est levée à 19 heures.

## La politique à Glaris

Les élections au Grand Conseil glaronnais ont donné les résultats suivants : 24 représentants du parti démocratique et ouvrier (comme jusqu'ici), 29 représentants du parti populaire bourgeois (30), 10 représentants du parti conservateur catholique (9), 9 socialistes (9), et un sans parti (1).

## Le rang des cantons dans la votation du 2 juin

Voici le rang des cantons d'après la proportion des suffrages négatifs :

1. Nidwald	82,1 %
2.-Obwald	81,9
3. Appenzell-Int.	81,2
4. Fribourg	80,3
5. Glaris	73,9
6. Schwytz	71,0
7. Lucerne	70,7
8. Valais	68,6
9. Vaud	67,4
10. Zoug	66,1
11. Uri	65,9
12. Tessin	65,0
13. Saint-Gall	62,7
14. Thurgovie	62,7
15. Genève	61,9
16. Neuchâtel	59,3
17. Appenzell-Ext.	59,0
18. Grisons	53,0
19. Argovie	51,9
20. Zurich	50,8
21. Soleure	49,6
22. Bâle-Ville	47,3
23. Schaffhouse	46,8
24. Berne	46,4
25. Bâle-Campagne	42,4
Moyenne suisse	57,1 %

## Le jugement de l'étranger sur le vote du 2 juin

La Gazette de Francfort voit dans le vote suisse du 2 juin une manifestation de principe contre l'exagération de l'intervention de l'Etat dans la vie sociale.

Le vote, dit-elle, a clos une lutte intérieure exagérément longue qui, par moments, a atteint l'extrême limite du supportable. Maintenant, il s'agit d'en finir avec la démagogie électorale, si l'on veut pouvoir travailler pour les intérêts économiques et financiers de la Suisse.

La Gazette de Francfort considère la majorité rejetante comme assez imposante pour qu'on puisse parler d'une défaite caractérisée des auteurs de l'initiative.

Elle met en relief le vote des cantons catholiques et constate que c'est là que le mot d'ordre antisocialiste a été le plus efficace contre les instincts égoïstes qui poussaient à l'adoption de la loi.

La Gazette de Francfort relève que les riches campagnes du Mittelland bernois ont beaucoup moins bien voté que les communes des régions alpêtres.

Quant à l'avenir, la Gazette de Francfort estime que le vote du 2 juin a exprimé la volonté que l'ordre soit, avant tout, rétabli dans les finances publiques, sans que cependant l'Etat cesse de porter remède aux effets de la crise. Ces deux tâches ne sont, dit-elle, pas faciles à mener de front.

Enfin, la Gazette de Francfort considère que le franc suisse est débarrassé de la menace qui pesait sur lui. Elle constate que le sang-froid du public suisse a déçu les spéculateurs à la baisse, qui vont avoir maintenant à racheter du franc suisse pour tenir leurs engagements et qui contribueront ainsi, malgré eux, à son raffermissement définitif.

Le Temps, de Paris, écrit :

« Le peuple suisse vient de donner à toutes les nations désemparées par la crise générale un réconfortant exemple de bon sens, de sang-froid et de courage politique. Il a signifié avec une énergie farouche qu'il n'est point dupe des faciles illusions par lesquelles on cherche à égarer les masses en leur promettant le retour à la prospérité par le miracle d'audacieuses improvisations, que les règles inflexibles de toute saine doctrine économique, financière et sociale condamnent d'avance à un lamentable échec.

« Le peuple suisse a eu conscience du danger et il a réagi avec force. Il aura suffi que ses dirigeants éclairés lui fassent comprendre les conséquences immédiates et certaines d'une telle expérience, pour le déterminer à se prononcer pour ce que commandait la raison. Il est tout à l'éloge de sa maturité politique et de son patriotisme qu'il ait su résister, en dépit de sa détresse, aux fallacieuses promesses de ceux qui lui annonçaient le retour à la prospérité par des moyens qui ne sauraient l'assurer et qu'il ait affirmé sa volonté inébranlable de défendre, avec ses droits politiques, son libre travail et sa monnaie saine. Il a donné ainsi un exemple dont tous les peuples conscients de leurs intérêts moraux et matériels feront bien de s'inspirer. »

Paris-Midi écrit : « Ce plébiscite, qui marque une date dans l'histoire de la Confédération, a aussi, dans les circonstances actuelles, une portée internationale évidente.

« La vague de fond n'est pas très violente et l'armée des mécontents, bien que battue, apparaît forte.

« Le scrutin d'hier n'en aura pas moins des conséquences immédiates décisives.

« La liberté subsiste en Suisse et la dictature économique du parlement a été repoussée par le plébiscite.

« Au nom de l'autonomie des cantons, le peuple helvétique rejette l'initiative de crise. Il y a quelques jours, au nom de l'autonomie des quarante-huit Etats, la Cour suprême des Etats-Unis condamnait la politique du président Roosevelt qui tend parfois à prendre, elle aussi, les aspects d'une dictature économique.

« En Suisse comme aux Etats-Unis, le fédéralisme fait obstacle aux pleins pouvoirs.

« La journée d'hier a été mauvaise pour la spéculation internationale. Cette spéculation avait joué le succès de l'initiative de crise et, par conséquent, les possibilités de chute du franc suisse. Elle devra se racheter à perte.

« Le franc français bénéficiera de cet échec des spéculateurs. »

La plupart des journaux berlinois commentent la votation suisse. Ils relèvent que l'appel du Conseil fédéral à la raison du peuple a été entendu.

Le Völkischer Beobachter écrit : « Le rejet de l'initiative de crise constitue, tant en ce qui concerne la forte participation que l'importance de la majorité repoussante, une véritable surprise. Ce rejet marque, sans doute aucun, une victoire de la raison. »

La Germania dit que l'adoption des revendications contenues dans l'initiative n'aurait pu se concilier avec le maintien du franc à sa parité actuelle. Elle aurait signifié la fin de la politique de déflation et le début d'une politique expansive de crédits.

La Berliner Borsenzzeitung écrit : « L'essai de donner à la politique économique suisse des principes purement socialistes n'a pu triompher dans cette lutte décisive. Nous félicitons le gouvernement et le peuple suisses. »

La Deutsche Allgemeine Zeitung : « Le sens réaliste des Suisses a triomphé. Pour l'étranger, le rejet de l'initiative signifie que la majorité du peuple suisse est derrière le gouvernement et la Banque nationale et derrière les efforts faits pour maintenir le franc suisse à sa parité. »

Le Corriere della Sera relève que le résultat de la votation a créé une atmosphère de collaboration et de solidarité entre les partis nationaux, les autorités supérieures et le peuple, ce qui constitue pour la Suisse une étape décisive dont les répercussions seront sensibles à l'étranger et mettront fin à la campagne engagée contre le franc suisse.

A Bruxelles, le XX<sup>me</sup> Siècle écrit : « Le vote populaire par lequel la Suisse vient de condamner à une très forte majorité une initiative socialiste est intéressant à trois points de vue : par son objet, d'abord ; ensuite, par la preuve nouvelle qu'il nous apporte du bon sens avec lequel le peuple helvétique règle ses affaires et repousse des initiatives manifestement subversives ; enfin, par la condamnation dont il frappe les campagnes menées contre la solidité du franc suisse. »

La décision du peuple suisse est considérée par les journaux viennois comme un événement européen.

La Neues Wiener Tagblatt déclare, à la fin d'un article intitulé : La victoire de la raison : « Nous, en Autriche, qui avons été éprouvés par la dévaluation de la monnaie, qui avons passé par le socialisme communal, par l'économie d'Etat, nous savons combien grands eussent été les dommages que la Suisse a écartés par son vote courageux. C'est sur une monnaie saine, sur un budget équilibré, une initiative privée garantie par la loi, que reposent les possibilités de vaincre la crise, mais non sur des réductions de la production favorisée par des « plans » ou sur la destruction de la fortune privée par l'Etat. Pour venir définitivement à bout de la crise économique mondiale, il s'agit de parler partout énergiquement le langage suisse. »

## La réélection des fonctionnaires fédéraux

Le Conseil fédéral a pris une décision concernant la réélection des fonctionnaires fédéraux, dont le mandat arrive à expiration. Cette réélection est un peu différente de ce qu'elle fut autrefois, car, vu les circonstances nouvelles, la disposition suivante a été adoptée :

« Pour les fonctionnaires âgés de 65 ans ou qui atteindront cet âge pendant la première année de la nouvelle législature commençant le 1<sup>er</sup> janvier 1936, l'engagement ne sera renouvelé que si le fonctionnaire est encore pleinement à la hauteur de sa tâche et si sa réélection est justifiée par des considérations d'intérêt public. »

Une limite d'âge absolue n'est donc pas fixée. Actuellement, l'administration générale de la Confédération, y compris les postes, télégraphes et téléphones, occupent 200 personnes âgées de plus de 65 ans, et les Chemins de fer fédéraux, 90.

## Les élections législatives de Bâle-Campagne

La répartition des sièges du nouveau Grand Conseil de Bâle-Campagne est la suivante : parti radical-démocratique, 27 (27) ; parti socialiste, 24 (jusqu'ici, 27) ; liste unifiée du parti populaire évangélique et de la Ligue de l'économie franche, 12 ; (les évangéliques seuls détenaient jusqu'ici 5 sièges) ; communistes, 2 (3) ; parti populaire catholique, 8 (10) ; parti paysan et bourgeois, 7 (8).

Dans ce parti est compris le groupe distinct des paysans, artisans et bourgeois de l'arrondissement de Binningen, qui conserve les deux mandats qu'il détenait jusqu'ici.

## Société valaisanne d'histoire

On nous écrit de Sion :

Les historiens valaisans ont tenu, dimanche, leur assemblée annuelle à Vissoie d'Anniviers, où ils furent aimablement reçus par M. l'avocat Rémy Monnier, président communal.

Au cours de cette réunion, M. l'abbé Tamini, notre érudit historien, a donné un très intéressant aperçu de l'histoire locale de Vissoie. M. le président Monnier exposa à son tour les charmes de la vallée d'Anniviers, que M. François de Preux, avocat à Sierre, mit aussi excellemment en relief.

M. l'abbé Epiney, vicaire de Vissoie, entretint l'auditoire des anciens repas de funérailles qui jouèrent un rôle si important dans cette vallée alpestre, et que la Diète dut limiter, sinon interdire, à cause des abus auxquels ils donnaient lieu. La réunion se termina par la visite d'une ancienne chapelle bâtie sur les ruines du château d'Anniviers et édifiée avec des matériaux de celui-ci, et une aimable collation arrosée d'un « glacier » cinquantenaire offert par la municipalité.

## LUTTEURS VALAISANS

On nous écrit de Sion :

Dimanche s'est déroulée, à Charrat, la fête valaisanne de lutte, qui réunit une centaine de lutteurs, dont une vingtaine d'invités. Les résultats, proclamés par M. Rudaz, ont classé premier des couronnés et catégorie A, M. Camille Mayor, de Bramois, et, en catégorie B, M. Gottlieb Zurbruggen, de Viège.

## PARTI CONSERVATEUR SUISSE

Chers concitoyens,

Le peuple et les cantons ont repoussé à une forte majorité l'initiative de crise. Le cauchemar est dissipé. La voie est libre pour un travail constructif au service du pays et du peuple.

Le 2 juin 1935 est un jour d'honneur, tout particulièrement pour la Suisse catholique et pour la Suisse romande. Le parti conservateur populaire suisse a, dès le début, pris nettement et clairement position contre l'initiative. C'est à une unanimité imposante que nos amis politiques ont défendu leur conviction, décidant ainsi du sort de la votation. C'est inutilement que l'adversaire a tenté de battre une brèche dans le front d'attaque massif de notre parti; régions catholiques et Diaspora, Suisses allemands et romands, ouvriers et paysans ont été de fidèles frères d'armes dans la lutte contre cette grave entreprise dirigée contre les fondements mêmes sur lesquels repose l'existence de notre patrie. Merci, un chaleureux merci pour cette fidélité à toute épreuve, sur laquelle nous comptons pour d'autres décisions importantes à l'avenir!

Aussi fermement que le parti conservateur populaire a pris position contre la dangereuse initiative, aussi fermement sa direction est-elle décidée à faire tous ses efforts pour adoucir dans notre pays les conséquences de la crise et pour répartir les sacrifices nécessaires avec justice sur toutes les épaules. Le non du 2 juin appelle le oui d'une action constructive. Les mesures d'assistance prises jusqu'à maintenant doivent être revues et mieux coordonnées. L'organisation nouvelle de la vie économique dans le sens d'une collaboration corporative doit être soutenue de toutes nos forces. Le parti conservateur populaire vouera tout son appui à la réalisation de cette tâche. C'est pourquoi il en appelle à tous ceux qui voient le salut de notre pays dans les principes d'une politique chrétienne, fédéraliste et corporative. Le parti est persuadé qu'une telle politique est de nature à lui gagner l'appui d'un grand nombre de ceux qui, hier encore, se sont laissés tenter par l'initiative néfaste.

Vive la Suisse chrétienne, fédéraliste et corporative!

Le Comité directeur

du parti conservateur populaire.

Le secrétaire :

Cavelti.

Le président :

Nietlisbach.

## L'aérodrome de Sion

On nous écrit :

Dans tous les pays, la navigation aérienne connaît aujourd'hui un développement remarquable. Si notre aviation suisse fait, peut-être, moins parler d'elle que les aéronautiques étrangères, il ne faudrait pas en conclure que son essor laisse à désirer, que son extension n'est pas digne d'attention. A ce propos, en ce début d'année, nos milieux suisses d'aviation, civils et militaires, auront la faculté de démontrer publiquement le stade de développement auquel nous sommes parvenus désormais dans notre pays. Et cette initiative est due à la section du Valais de l'Aéro-Club suisse, jeune groupe, sans doute, mais dont l'importance est déjà remarquable.

Qu'on en juge! Pour permettre aux nombreux sportifs et touristes de l'air, que des vols sur les Alpes attirent régulièrement, de disposer au cœur de la vallée du Rhône d'une place d'atterrissage, la ville de Sion vient de construire un aérodrome de tout premier ordre, non loin de Châteauneuf. Ce centre aérien est appelé à prendre une importance particulière, soit au point de vue civil, pour l'aviation commerciale et le sport, soit pour notre aviation militaire. Cette dernière a d'ailleurs fait construire d'ores et déjà un hangar spécial à son intention sur ce nouvel aéroport.

L'inauguration officielle de l'aérodrome de Sion a été fixée à dimanche 9 juin et donnera lieu à une magnifique fête aérienne à laquelle plus de 35 avions suisses prendront part.

Après la bénédiction du terrain, une escadrille de trois avions civils évoluera dans l'espace, suivie d'une escadrille militaire de cinq avions de chasse Dewoitine D. 27. Puis ce seront des démonstrations par une autre escadrille militaire, composée d'avions de reconnaissance Fokker, venus de l'aérodrome de Lausanne, des vols d'acrobatie aérienne par un avion de chasse, un concours de vitesse pour avions de sport sur circuit, une présentation de planeur remorqué — le fameux planeur *Spyr III* qui effectua récemment un vol record de Berne à Genève — et finalement un brillant carrousel aérien avec les 35 avions participant à cette fête aérienne.

N'oublions pas le rallye aérien du samedi, 8 juin, qui attirera à Sion, venant de Bâle, Berne, Zurich, Genève, Neuchâtel, Lausanne, etc., une vingtaine d'appareils civils. En outre, le grand Club français Roland Garros, fort de douze appareils, atterrira également à Sion, le 8 juin, dans l'après-midi. Une escadrille d'avions italiens, venant de Milan, est également annoncée.

Désormais, le chef-lieu valaisan disposera d'une véritable base aérienne dont notre aviation nationale bénéficiera largement. Et nous pouvons prédire un succès magnifique au grand meeting d'aviation de dimanche, 9 juin, à l'aéroport de Sion.

E. N.

## « Un résultat inespéré »

C'est ainsi que le *Travail* intitule ses commentaires sur le vote du 2 juin.

Le *Travail* trouve que c'est un résultat inespéré de n'avoir été battu qu'à 140,000 voix de majorité!

Pour se réjouir à si bon compte, il fait croire à ses lecteurs que les vainqueurs comptaient sur 600,000 voix de majorité comme lors du vote sur l'initiative Rothenberger.

Malheureusement pour lui, le *Travail* a oublié que, le 31 mai, il écrivait par la plume de M. Constant Frey, sous le titre : *Des pronostics optimistes* :

« Dans les comités d'action bourgeois on a déjà fait son deuil d'un vote négatif du peuple : chacun sait, en effet, qu'il suffira que deux signataires de l'initiative soient accompagnés aux urnes d'un troisième acceptant pour que les 500,000 « oui » soient dépassés. Ce sera un jeu d'enfant. »

« Ce sera un jeu d'enfant pour nous de gagner la partie », écrivait M. Frey, avant la bataille.

« Nous sommes battus à 140,000 voix de majorité. Résultat inespéré! Nous devons l'être à 600,000 voix », écrit M. Unger après la débâcle.

Les rédacteurs du *Travail* se moquent de leurs lecteurs.

## Le 2 juin en Valais

On nous écrit de Sion :

Les craintes qu'on avait au sujet des résultats du Valais ne se sont heureusement pas réalisées, et c'est de haute lutte que les adversaires de l'initiative l'ont emporté par 20,296 voix contre 9234. En effet, depuis quelques jours, les renseignements qui nous parvenaient du Valais central n'étaient pas des plus encourageants, et quelques-uns du Bas-Valais pas davantage.

Pour la périphérie de Sion, ces craintes n'étaient pas vaines, puisque la plupart des communes qui entourent le chef-lieu ont donné une majorité acceptante, soit : Savièse, Nendaz, Veysonnaz, Salins, Les Agettes, Vex et Conthey. Le district de Sion lui-même fournit quatre communes acceptantes sur sept! Il faut en rechercher les causes dans un mécontentement latent qui a été accru par les dernières restrictions ou impositions fédérales. Ce n'était pas une raison, certes, pour appuyer un projet qui aurait été loin d'améliorer la situation agricole ou viticole, quoiqu'on ait prétendu le contraire dans les fatras de promesses écrites ou verbales dont on a littéralement inondé nos populations au cours de cette campagne.

Tous les districts ont rejeté l'initiative.

Ce sont les régions extrêmes du canton, soit les districts de Monthey et d'Entremont, d'une part, et les districts de Conches et de Rarogne, qui ont donné le plus fort appoint négatif, aucune de leurs localités n'ayant fourni une majorité acceptante.

Au total, 23 communes sur 180 ont accepté l'initiative. Une douzaine de communes n'ont pas donné une seule voix au projet. Elles doivent être citées à l'ordre du jour : Biel, Greich, Martisberg, Ried-Mœrel, Brigerbad, Zwischbergen, Blatten, Kippel, Inden, Oberems, Mex.

Devant ce magnifique et reconfortant résultat, il convient de rendre hommage au bon sens général de nos populations et au dévouement des magistrats, dirigeants et de la presse des partis nationaux, qui n'ont ménagé ni leur temps ni leur peine pour éclairer leurs concitoyens et les mettre en garde contre les conséquences désastreuses d'une politique de ruine.

Des chefs-lieux de districts, seuls Loèche-Ville et Vex ont accepté l'initiative. Les résultats des principales localités sont les suivants : Brigue : 221 oui, 356 non ; Viège : 171-229 ; Loèche : 201-178 ; Sierre : 297-606 ; Sion : 507-1148 ; Vétroz : 66-147 ; Savièse : 373-236 ; Nendaz : 446-183 ; Conthey : 425-198 ; Vex : 124-122 ; Martigny : 145-439 ; Bagnes : 259-623 ; Saint-Maurice : 181-332 ; Monthey : 357-559.

## Fête fédérale de musique

27-29 juillet 1935

La forte participation à cette fête — 170 sociétés instrumentales avec 6300 exécutants — a rendu difficile à résoudre la question des locaux nécessaires aux concours. Avec la bonne volonté de tous, le problème a pu être résolu à la satisfaction des intéressés. Les concours auront lieu dans la halle de fête, au théâtre municipal, au cinéma Capitole, au Kursaal, dans la grande salle du palais des arts et congrès et, enfin, au Paulusheim. La halle de fête sera érigée entre les collèges Sæli et Dula, sur un grand préau convenant admirablement à cet usage.

Les concours des musiques en marche, qui éveillent d'ores et déjà un très vif intérêt, s'effectueront à la Bruchstrasse et dans la partie supérieure du Hirschengraben.

Le grand et moderne stade de l'Allmend lucernois fournira un emplacement et un cadre, on ne peut mieux choisis, aux morceaux d'ensemble qui seront exécutés le dimanche après midi.

## La fête de tir de Laupen

On nous écrit :

Un arbalétrier de la bataille de Laupen, une superbe affiche, fait actuellement de la propagande avec des centaines d'autres tireurs animés des mêmes sentiments, en faveur de la fête de tir de Laupen. L'affiche est l'œuvre de M. Ernest

Ruprecht, artiste peintre à Laupen ; elle représente un jeune guerrier qui, au début de la bataille, vise une victime parmi l'armée ennemie qui avance. Il pose sa flèche sur l'arc tendu et ses yeux cherchent une seconde victime à laquelle il destine la flèche qu'il tient entre ses dents.

La reproduction de l'affiche a été faite dans la vieille cité de Laupen. C'est une lithographie exécutée par la Société polygraphique.

## Les jeunes chômeurs au Bureau international du travail

On nous écrit :

A l'occasion de la Conférence internationale du travail qui se réunit à Genève, ces jours-ci, la jeunesse ouvrière chrétienne a organisé un recours des jeunes chômeurs au Bureau international. Une délégation composée de cent jocistes chômeurs de la Belgique, de la France, du Canada et de la Suisse sera reçue en séance officielle par les membres de l'assemblée, demain mercredi, à 5 heures. Un jeune chômeur exposera les remèdes proposés par la Jeunesse ouvrière catholique (J. O. C.) pour remédier à la situation angoissante des jeunes sans travail.

Il faut espérer que cette intervention auprès des puissances européennes, appuyée par plus de 75,000 signatures de jeunes chômeurs belges, français, hollandais, suisses, etc., obtiendra des résultats.

Un grand meeting international organisé par la Fédération genevoise aura lieu demain soir, mercredi, à 8 h. 1/2, à la grande salle de Plainpalais.

Contrairement à ce qui avait été annoncé par quelques journaux, ce meeting ne sera pas radiodiffusé.

Par contre, ce soir mardi, à 7 h. 40, les délégués jocistes des différents pays seront interviewés par M. Suès, au poste de Radio-Genève. Ils auront l'occasion de faire connaître le programme jociste de lutte contre le chômage aux auditeurs de la Suisse romande.

Il faut admirer l'audace de la Jeunesse ouvrière catholique belge et internationale, qui emploie tous les moyens raisonnables pour venir en aide à la jeunesse ouvrière actuelle, pour la défendre et promouvoir, d'une manière admirable, son éducation chrétienne selon les vues de notre grand pape Pie XI.

## FAITS DIVERS

### ÉTRANGER

#### Les automobilistes morts au désert

De source officielle, on communique les noms exacts des automobilistes qui ont été surpris par une panne dans le Sahara. Ce sont : M<sup>me</sup> Knight et M. Peyton, sujets anglais, MM. Chauveur et Huebert, qu'on suppose être citoyens français.

Ils étaient partis d'Agades le 22 mai, dans une automobile appartenant à M. Chauveur, en suivant la piste routière. L'automobile de dépannage est partie de Tamanrasset le 26 mai, dans l'après-midi.

Les sauveteurs ont trouvé MM. Chauveur et Huebert vivants près de l'automobile ; M<sup>me</sup> Knight et M. Peyton étaient morts à onze kilomètres du bordj d'In Guezzam qu'ils avaient essayé d'atteindre, et à un kilomètre l'un de l'autre. Sur l'état de santé de MM. Chauveur et Huebert on ne sait rien actuellement à Alger de plus précis que le fait qu'ils sont vivants.

On suppose que les voyageurs n'avaient pas emporté la réserve de vivres et de ravitaillement pour quatre jours qui était imposée par leur contrat avec la société chargée de dépannage éventuel des automobiles, sans quoi ils auraient pu attendre l'arrivée de cette voiture qui était partie à leur secours de Tamanrasset.

D'autre part, si vraiment M<sup>me</sup> Knight et M. Peyton abandonnèrent leur automobile pour partir chercher du secours, ils commirent une grosse faute provoquée par leur ignorance des choses sahariennes. Ils n'auraient pas dû s'éloigner du lieu où la panne les avait arrêtés et vers lequel les sauveteurs se seraient certainement dirigés.

#### Inondations aux Etats-Unis

De nouvelles inondations menacent le Nebraska occidental (Etats-Unis), où l'on compte déjà une centaine de morts, des milliers de sans logis et 12 millions de dollars de dégâts dans la région de la rivière Republican et de ses affluents.

#### Un bateau russe chavire

Dimanche, à Moscou, un bateau-moteur sur lequel 28 ouvriers avaient pris place a chaviré dans la Moscowa. Douze d'entre eux se sont noyés. L'enquête a établi que le pilote, qui n'était en service que depuis un mois, ignorait entièrement les règles les plus élémentaires de la conduite du bateau. Les survivants ont déclaré que le vapeur *Birjusa*, qui passa sur les lieux de la catastrophe, ne possédait pas les installations même les plus rudimentaires pour le sauvetage des naufragés. Le capitaine et son adjoint ont été arrêtés.

#### Un camion tombe d'un pont

Un camion automobile, transportant des hommes de troupe participant aux manœuvres de cadres qui ont lieu dans la région de Saint-Maixent (Deux-Sèvres), est tombé du haut d'un pont franchissant la voie du chemin de fer à la Villedieu.

Deux des militaires ont été tués ; plusieurs autres sont plus ou moins grièvement blessés.

## Le tremblement de terre des Indes

A Quetta seulement, 20,000 morts sont encore sous les décombres, tandis que plusieurs milliers ont déjà été retirés et brûlés. Sur 10,000 survivants indiens, 4000 sont blessés. Les villages environnants ont aussi été détruits. Deux villes importantes, celles de Kalat et Mastung, ont été détruites avec les villages des alentours et là aussi le nombre des victimes est très élevé. Les villes de Loralai et de Chaman n'ont pas souffert.

Des mesures ont été prises pour venir en aide aux régions sinistrées.

### SUISSE

#### Victime du travail

On nous écrit de Sion :

Les chantiers de la Dixence, qui viennent de se rouvrir après une longue période de chômage imposé par la mauvaise saison — fort longue à l'altitude de 2200 mètres — ont été, dimanche soir, le théâtre d'un accident mortel.

Un jeune ouvrier de Massongex, Charles Bioley, né en 1915, travaillait sur un échafaudage, près du barrage. Tout à coup, pour une cause inconnue, il bascula et fit une chute d'environ vingt mètres, sur un ouvrage en maçonnerie. Transporté à l'infirmerie du « Chargeur », le pauvre ouvrier ne tarda pas à succomber à ses blessures sans avoir repris connaissance.

#### Lugubres découvertes

On nous écrit de Sion :

Des passants ont découvert le long du torrent de la Salline qui traverse Brigue, venant de la vallée du Simplon, le corps inanimé d'un employé postal de la localité, M. Antoine Wyder, âgé de quarante et un ans. M. Wyder était allé se promener le long du cours d'eau dans l'après-midi de dimanche. Frappé par une crise cardiaque, il est demeuré sur la digue jusqu'au lundi matin. C'était un excellent employé, marié et père de deux enfants.

Le même jour, on découvrait, dans une cave du village de Gampel, le corps d'un septuagénaire, M. César Hildbrand. Ce vieillard était allé chercher des pommes de terre lorsqu'il s'affaissa pour ne plus se relever. Ce sont des voisins qui, ne le voyant plus paraître et vaquer à ses occupations, prévinrent la police. Le tribunal de Loèche a procédé, lundi matin, à la levée du corps.

#### Les méfaits de la foudre

La foudre a tué, hier lundi, en plein champ, à Ramsen (Schaffhouse), deux chevaux, et à Buchthalen une paysanne âgée de 27 ans.

A Ramsen, un paysan conduisait sa charrue attelée de deux chevaux quand la foudre tomba, tuant les deux animaux et projetant l'homme à terre. Revenant peu à peu à lui, le paysan dut la vie sauve au fait que la partie arrière de la charrue se trouvait à ce moment bien enfouie dans la terre, ce qui eut pour effet de diriger la foudre dans le sillon.

A Buchthalen, la femme tuée par la foudre était accompagnée de son mari, qui se trouvait à dix mètres de distance de son épouse. L'homme fut projeté à terre. Il a été transporté à l'hôpital, où des traces de brûlures ont été constatées. Son état s'améliore. Quant à sa femme, elle a été tuée sur le coup.

#### Un escroc arrêté

La police de Zurich a arrêté, hier lundi, à la gare de l'Enge, un Polonais, Majer Schifrowicz, âgé de trente-neuf ans, signalé comme escroc international.

#### Une centenaire

Aujourd'hui mardi, M<sup>me</sup> Anna-Barbara Richard, née Graber, habitant Krauchthal (Berne), célèbre son centenaire.

## Nécrologie

### M. de Segesser, ministre de Suisse à Varsovie

Hier lundi, est décédé, après une longue maladie, à Bad Nauheim (Hesse), où il faisait une cure, M. Hans Segesser, de Brunegg, ministre de Suisse à Varsovie.

M. von Segesser était né à Lucerne, le 21 mai 1877. Après des études de droit aux universités de Lausanne, Fribourg, Munich et Zurich, il entra en 1902 dans la carrière diplomatique. Après des stages dans les légations suisses de Paris, Buenos-Ayres et Vienne et au Département politique à Berne, il fut nommé, en 1921, consul général en Rhénanie occupée (Cologne).

C'est en 1924 que M. de Segesser fut nommé ministre à Varsovie. Depuis 1927, il était simultanément ministre pour la Tchéco-Slovaquie.

## AGRICULTURE

### Les maladies de la vigne

La Station d'essais viticoles de Lausanne recommande d'appliquer le premier sulfatage dès le 4 juin. A cet effet, elle rappelle que la vigne est surtout sensible au mildiou dans la période de grande croissance. Plus tard, les grappes déjà quelque peu lignifiées résistent mieux aux attaques du champignon. Les traitements devront être abondants et surtout serrés, donc appliqués à peu d'intervalle (10 à 12 jours), dans le courant de juin et jusqu'à mi-juillet.

## La défense du franc français

Paris, 3 juin.

M. Joseph Caillaux, ministre des finances, a fait au journal *l'Information* les déclarations suivantes :

« Je n'ai l'intention de demeurer à ce poste que le temps nécessaire pour me rendre compte de la situation et agir rapidement. Déjà des décisions ont été prises et se traduiront dès lundi soir par la désignation de deux comités : l'un tendant à organiser la protection de l'épargne, l'autre créé pour la réalisation d'économies à l'intérieur de l'administration publique.

« Toutes les initiatives que je prends tendent à la défense de la monnaie, au redressement financier et au rétablissement de l'équilibre général économique du pays, condition indispensable pour assurer la permanence de la valeur du franc.

« Toutes les autres nations ont intérêt à voir réussir cette politique française, gage de la paix intérieure et internationale.

« La reprise des échanges est au premier plan de mes préoccupations ; elle sera singulièrement facilitée, si les grandes monnaies autres que le franc peuvent faire l'objet, un jour prochain, d'une stabilisation décidée en commun. »

Paris, 4 juin.

L'installation du nouveau gouvernement et les fermes déclarations du ministre des finances ont eu sur les marchés financiers de France et de l'étranger d'heureuses répercussions. Les retraits d'or, qu'on a chiffrés à une somme de 500 millions à un milliard par jour, n'ont pas dépassé hier 50 millions. L'Angleterre a demandé l'annulation d'un ordre d'achat de 170 millions de francs passé précédemment.

## Le Japon intime ses volontés à la Chine

Berlin, 3 juin.

Les représentants de l'armée japonaise ont demandé la démission de cinq importantes personnalités civiles et militaires occupant des situations officielles dans le nord de la Chine. Le commandant du troisième bataillon de gendarmerie, neveu du généralissime, compris dans cette liste, a résigné ses fonctions.

Tokio, 3 juin.

Les propositions japonaises comprennent le remplacement du général Yuh Sueh Tchong, gouverneur de la province du Hopei, que les Japonais considèrent comme étant encore le lieutenant du maréchal Tchang-Hsue-Liang, ex-seigneur de Mandchourie, la dissolution de certaines associations, dont celle des chemises bleues, dévouées à Tchang Kaï Chek, et la suppression de l'activité antijaponaise, enfin, que le choix des hauts fonctionnaires de la région du nord de la Chine ne soit fait qu'après entente avec les autorités japonaises.

Le porte-parole du ministère des affaires étrangères a dit à la presse que le gouvernement japonais a fait les propositions suivantes : 1° Le conflit sino-japonais de la Chine septentrionale sera réglé par voie de négociations entre les autorités civiles locales et l'armée japonaise, sans négociations directes entre Tokio et Nankin ;

2° Les négociations auront lieu, à Pékin, entre le général Kaouagati, chef des troupes japonaises, et le général Cho, commandant en chef de l'armée chinoise ;

3° Les deux gouvernements reconnaissent jusqu'à nouvel ordre la convention d'armistice de Tankou et le gouvernement chinois s'engage à ne pas enfreindre les droits des concessions japonaises de Pékin et Tien-Tsin.

Tien-Tsin, 3 juin.

Le général Yu Hsueh Chung, gouverneur de la province de Hopei, dont les Japonais exigent la démission, a déclaré que les autorités militaires japonaises désiraient le renvoi de tous les fonctionnaires opposés aux ambitions japonaises et qu'il était le premier sur la liste.

## L'affaire d'Eisenstein réglée

Prague, 4 juin.

Le 27 avril, un émigré allemand, Joseph Lampesberger, fut arrêté près de la gare d'Eisenstein, en territoire tchéco-slovaque, et conduit en Allemagne.

Le conflit qui en est résulté entre l'Allemagne et la Tchéco-Slovaquie, a été réglé. Lampesberger a été rendu hier lundi aux autorités tchéco-slovaques.

## Nouvelles diverses

A l'occasion de son 70<sup>me</sup> anniversaire, le roi d'Angleterre a assisté hier à la cérémonie traditionnelle de la présentation du drapeau, au régiment des gardes irlandais.

— Le nouveau cabinet tchéco-slovaque est constitué sous la présidence de M. Malypeter.

— Au Maroc, le lieutenant français Fromentin a été tué dans une embuscade.

— Trente (Tyrol italien) sera depuis le 1<sup>er</sup> septembre le siège d'une division motorisée de l'armée italienne.

— L'imprimerie nationale, à Paris, a fermé ses portes à cause de la grève de ses ouvriers.

— La princesse Mary, comtesse de Harewood, fille du roi d'Angleterre, est entrée, dimanche, dans une maison de santé de Londres pour y subir une légère opération.

## Le record de vitesse de la « Normandie »

New-York, 4 juin.

Le paquebot *Normandie* est arrivé hier lundi au bateau-feu d'Ambrose à 10 heures, heure locale de New-York.

Il a couvert la distance entre le phare de Bishop Rock et le bateau-feu d'Ambrose en 4 jours, 3 heures 5 minutes, à la vitesse moyenne de 29 nœuds 98.

Il a couvert 3.192 milles entre Southampton et le bateau-feu d'Ambrose en 4 jours 11 heures 33 minutes, soit à la vitesse moyenne de 29 nœuds 68.

La vitesse moyenne soutenue depuis dimanche à midi jusqu'à l'arrivée au bateau-feu d'Ambrose a été de 31 nœuds 55. C'est la plus grande vitesse atteinte par un paquebot transatlantique et tous les records sont battus.

La vitesse moyenne soutenue dimanche par la *Normandie* a été de 31 nœuds 39 sur 754 milles.

On rappelle que le paquebot *Rez* a couvert le parcours Gibraltar-Ambrose en 4 jours 13 heures 58 minutes, soit à la moyenne de 28 nœuds 92, tandis que le *Bremen* couvrait Cherbourg-Ambrose en 4 jours 14 heures 27 minutes, soit à la moyenne de 28 nœuds.

La *Normandie* a donc gagné le « ruban bleu » dès son premier voyage. Il a accompli la plus rapide traversée de l'Atlantique nord effectuée à ce jour en 107 heures 33 minutes, battant le temps record du *Rez*, qui est de 109 heures 58 minutes, et celui du *Bremen* qui est de 110 heures 27 minutes.

\*\*\*

La durée de la traversée a été réduite environ au quart de ce qu'elle était en 1838, quand le *Sirius* — combinant la voile et la vapeur — fit le voyage en dix-sept jours.

La même année déjà, le *Great-Western* abaissait le record à quinze jours. En 1839, le voilier *Dreadnought* venait d'Amérique à Liverpool en treize jours et huit heures. Le titre revint au *Great-Western* puis au *Britannia*, de la Compagnie Cunard, dont tous les bâtiments allaient dès lors porter un nom se terminant en -ia (*Lusitania*, *Mauretania*, etc.), tandis que la *White-Star* adoptait plus tard le -ic (*Majestic*, *Homeric*, *Olympic*, etc.). Le *Cambria*, en 1843, gagnait vingt-quatre heures sur le dernier record établi, cédant le titre, en 1851, au *Pacific* (Collins Line) qui faisait tomber le record à 9 jours 19 heures et 25 minutes. En 1862, nous trouvons le *Scotia* avec 9 jours ; en 1875, le *City of Richmond* descendait à 7 jours 19 heures et 45 minutes. En 1882, l'*Alaska*, un paquebot « géant » (de 6400 tonnes !), traversait en 7 jours et 17 heures et, deux ans après, l'*Orégon*, de la même compagnie, causait une vraie sensation en allant de Liverpool à Sandy-Hook en 6 jours 10 heures et 9 minutes.

En 1888, l'*Etruria* descendit à 6 jours et 2 heures. Un an plus tard, le *City-of-Paris* unissait l'Ancien et le Nouveau Monde en 6 jours exactement. La fin du XIX<sup>me</sup> siècle vit le *Lucania* traverser en 5 jours et 8 heures.

Dès ce moment, la lutte, jusqu'alors limitée aux armateurs anglais et américains, s'élargit et, en 1900, l'Allemagne s'adjugeait le titre : le *Deutschland* traversait en 5 jours et 7 heures. Le *Mauretania* reprenait le titre en 1907, mais se le faisait enlever en 1908 par le *Lusitania*.

Nous arrivons alors à la lutte entre le *Mauretania*, le *Bremen* et l'*Europa* jusqu'au moment où (août 1933) le *Rez* italien traversait de Gibraltar à Sandy-Hook en quatre jours 13 heures et 29 minutes. La vitesse moyenne du *Rez* au cours de cette traversée fut de 28,92 nœuds.

## Les pasteurs du Reich en disgrâce

Paris, 3 juin.

On mande de Berlin à l'agence Havas :

A Berlin, la police secrète d'Etat a interdit jusqu'à nouvel ordre à M. Dibelius, ancien superintendant général du Brandebourg, de prendre la parole en public.

Trois pasteurs prussiens ont été expulsés de leur paroisse.

Parmi les cinq pasteurs hessois internés au camp de concentration de Dachau, trois ont été remis en liberté.

Parmi les vingt pasteurs de Saxe internés dans un camp de concentration se trouve le pasteur Meder, d'origine balte, auquel le Statthalter du Reich en Saxe avait enlevé la nationalité allemande, le considérant comme un émigrant indésirable.

Cette mesure a été immédiatement rapportée par le ministre de l'Intérieur du Reich, en raison des services rendus au germanisme dans les provinces baltes par le pasteur Meder.

## Nouvel incident italo-abyssin

Rome, 4 juin.

Le 31 mai, un groupe d'Ethiopiens armés a attaqué, dans la région de Dancales, un petit poste de gendarmes indigènes protégeant la population des confins de l'Erythrée. Trente indigènes, sujets italiens, ont été tués. Des milliers de pièces de bétail ont été enlevées. Le commandant militaire du secteur a pris des mesures pour protéger la zone.

Le même jour, en Somalie, aux environs de Mustahil, environ 20 Ethiopiens armés, tentant de franchir les lignes italiennes, répondirent aux sommations des troupes indigènes italiennes en ouvrant le feu sur elles. Ces dernières ripostèrent, infligeant des pertes aux assaillants.

## L'ambassadeur privé de Hitler à Londres

Londres, 3 juin.

M. de Ribbentrop, ambassadeur extraordinaire du Reich, a été reçu hier, lundi après midi, à la Chambre des communes par sir John Simon et M. Macdonald. Il s'est rendu également à l'Amirauté, où il a été reçu par sir Bolton Eyres-Monsell.

## Arrestation d'un anarchiste

Bruzelles, 4 juin.

Selon le *XX<sup>me</sup> Siècle*, on vient d'arrêter un dangereux anarchiste du nom de Huszinski Schmerzensreich, qui portait sur lui des brochures anarchistes et des coupures de journaux relatant l'assassinat du roi de Yougoslavie et de M. Barthou.

Professeur de philosophie, anarchiste et journaliste, il fut interné dans un camp de concentration allemand, puis libéré, expulsé ensuite successivement de Tchéco-Slovaquie, de Hongrie, d'Italie, de France ; il participa au mouvement révolutionnaire espagnol en octobre 1934, fut blessé et soigné en France, passa en Belgique, y fut expulsé et y revint après avoir été refoulé par le gouvernement hollandais.

## LES SPORTS

### Le championnat suisse de football

En ligue nationale, sur le terrain, le championnat est terminé. Lausanne est champion suisse par un seul point d'avance sur Servette.

Mais le cas Gross, qui doit être examiné par la commission de recours, viendra-t-il, de manière sensationnelle, bouleverser le classement sur le tapis ? Les uns disent oui ; les autres affirment qu'il ne faut pas s'attendre à un coup de théâtre. Patientons, mais regrettons que notre compétition nationale paraisse entachée de régularité par le fait d'une qualification contestée.

Voici le classement :

	Joués	Gagnés	Nuls	Perdus	Points
Lausanne (60-28)	26	17	7	2	41
Servette (56-28)	26	17	6	3	40
Lugano	26	14	7	5	35
Grasshoppers	26	12	8	6	32
Bâle	26	12	4	10	28
Berne	26	10	7	9	27
Bienne	26	11	5	10	27
Young-Fellows	26	12	3	11	27
Locarno	26	10	6	10	26
Chaux-de-Fonds	25	10	2	13	22
Nordstern	25	8	4	13	20
Young-Boys	26	6	5	15	17
Concordia	26	5	4	17	14
Carouge	26	2	2	22	6

### Le grand-prix suisse motocycliste

Bien que les règlements du grand-prix suisse motocycliste (Berne, 30 juin) ne soient sortis de presse que depuis quelques jours et que nous soyons encore à quatre semaines de la course, le comité a déjà fort à faire à répondre à la foule des demandes de renseignements qui lui parviennent des coureurs les plus réputés de tous les pays.

Quant à la Suisse, on peut dire que tous les « as » seront de la partie, ainsi Henni et Martinelli sur Motosacoche, les frères Binz sur Norton et Ariel, les frères Stærkle sur N. S. U. et B. M. W., Georges Cordey sur Norton, Bizzozero sur Douglas, Mühlemann, Kirsch, Meuwly, Aubert, Ischi et Pauli, pour ne citer que les plus connus.

Pour répondre à un vœu exprimé de différents côtés, et surtout par les coureurs suisses, les organisateurs se sont décidés à une nouvelle échelle de prix qui permettra de remettre 100 fr. au huitième classé des 350 cm<sup>3</sup>, aux neuvième et dixième des 500, de même qu'au sixième des side-cars ; comme jusqu'ici, 1000 fr. seront attribués au meilleur temps, toutes classes réunies, et 500 fr., au meilleur temps des side-cars.

Ces jours-ci, l'affiche d'Ernest Ruprecht, de Laupen, refait son apparition sur les colonnes d'affichage de tout le pays.

### Les courses cyclistes

Le 2<sup>me</sup> criterium d'Europe des grimpeurs qui s'est disputé dimanche, à Clermont-Ferrand, sur la belle route qui mène au Puy de Dôme, a été gagné par Mazeprat, un régional, battant deux remarquables spécialistes, l'Italien Barral et le Suisse Amberg.

Un public nombreux assista à cette épreuve de 11 kilomètres.

Classement :

1. Mazeprat, en 39 min. ; 2. Barral, en 39 min. 20 sec. ; 3. Amberg, en 39 min. 35 sec. ; 4. Ruozzi ; 5. Verelli ; 6. Mompied ; 7. Neri ; 8. Salomon ; 9. Bodino ; 10. Minardi ; 1. Giorgetti ; 12. Mallet ; 13. Manfua ; 14. Moncellin ; 15. Gisquihères, etc.

\*\*\*

Les 14<sup>me</sup> et 15<sup>me</sup> étapes du tour d'Italie se sont disputées hier, lundi. Elles ont été gagnées toutes deux par des Français ; ce sont les premières victoires qu'ils s'adjugeaient depuis le départ.

La première étape : Montecatini-Lucca : sur 100 km., a été courue suivant la formule ordinaire. Le peloton s'est disloqué dans le col de la Prunetta ; 50 km. de côte ont amené 13 hommes devant la ligne d'arrivée, où le Français Debenne a gagné au sprint.

Classement : 1. Debenne, 2 h. 54 min. 45 sec. ; 2. Meali ; 3. Olmo ; 4. Estri ; 13. Archambaud. Après un repos d'une heure, la 15<sup>me</sup> étape s'est courue sur 53 km., de Lucca à Viareggio, avec

départs individuels, de 2 minutes en 2 minutes.

Classement de l'étape : 1. Archambaud, 1 h. 16 min. 50 sec. ; 2. Olmo ; 3. Guerra ; 4. Maritano ; 5. Bertoni ; 6. Bergamaschi.

Classement général : 1. Bergamaschi, 82 h. 19 min. 31 sec. ; 2. Maritano, 82 h. 23 min. 15 sec. ; 3. Cecchi, 82 h. 26 min. 10 sec. ; 4. Olmo ; 5. Guerra ; 6. Archambaud, 82 h. 28 min. 27 sec.

## NOUVELLES RELIGIEUSES

### La translation du chef de saint Dominique

La relique du chef (tête) de saint Dominique, quittant Bologne pour la première fois, par concession spéciale, est arrivée à Rome pour être exposée dans l'église de la Minerve pendant les fêtes solennelles qui ont été organisées, pour le septième centenaire de la canonisation de saint Dominique.

La relique est renfermée dans une pièce d'argent massif remontant au XIII<sup>me</sup> siècle, qui pèse environ 42 kilogrammes.

A la gare se trouvaient notamment le vice-gouverneur de Rome et le R. Père Gillet, maître général des Dominicains.

La relique a été placée sur un coche tiré par six chevaux.

A la sortie de la gare, une foule nombreuse s'est agenouillée sur son passage. Un imposant cortège de 250 automobiles, dans lesquelles se trouvaient les autorités ecclésiastiques, civiles et militaires, de nombreuses personnalités du monde catholique, de l'aristocratie, de la diplomatie, a accompagné la relique à l'église de la Minerve en parcourant les principales rues de la ville.

A l'église de la Minerve attendaient les cardinaux Granito di Belmonte, Pacelli, Fumasoni-Biondi, Marchetti-Selvaggi, Sbarretti, Laurenti et Serafini, ainsi que de nombreuses personnalités vaticanes.

Quand la relique est arrivée, les troupes ont rendu les honneurs et la musique de la garde palatine a joué l'hymne de saint Dominique.

La relique a été enfin placée devant le maître-autel. Une foule de fidèles est venue aussitôt la vénérer.

Les cérémonies solennelles du septième centenaire de la canonisation de saint Dominique sont grandioses à l'église de la Minerve où est exposée la relique du chef du Saint, amenée en grande pompe à Bologne. L'évêque de Rieti, la ville où Grégoire IX canonisa le fondateur des Frères Prêcheurs, a donné samedi matin la communion générale. Les chœurs ont été exécutés par les élèves du collège des Oblats de Marie-Immaculée. Puis après une liturgie en rite byzantin-slave, célébrée par le collège pontifical grec, le cardinal Fumasoni-Biondi, préfet de la Propagande, a célébré la messe pontificale.

La Schola du Séminaire français a accompagné la cérémonie de ses chants.

Le soir, après le rosaire et le panégyrique du saint, le cardinal Laurenti a donné la bénédiction du Saint Sacrement à la foule immense qui remplissait le temple.

### Audience pontificale

Le Pape a reçu en audience privée le R. Père Hilarin Felder, du couvent des capucins de Fribourg.

## Echos de partout

### Le sosie de M. Bouisson

Le nouveau président du Conseil français a un véritable sosie qui va presque tous les jours à l'hôtel des ventes de Paris.

Tant que M. Bouisson ne présidait que la Chambre, le spectateur assidu des ventes n'était désigné que sous ce nom : le président.

Depuis hier, on dit le président du Conseil. Tout à coup, ce bruit court : Le président du Conseil a acheté un frigidaire. Puis : Le président du Conseil est à la vente de timbres !

Le sosie de M. Bouisson, qui est officier de l'Instruction publique, à force d'être salué, presqu'acclamé, finit par être gêné et par s'éclipser en descendant un escalier de service.

### Mot de la fin

Romain Coolus, président de l'Automobile-Club des artistes, à Paris, portait, l'autre jour, un toast en l'honneur d'un nouveau promu dans la Légion d'honneur... Soudain, désirent associer Mme Marie Leconte, sociétaire de la Comédie française, et vice-présidente du Club, aux compliments qu'il adressait au héros du jour, il voulut plaisanter et déclara :

— En ma qualité de président... et en associant Marie Leconte comme vice... Ah ! mais non, le vice est pour moi et la vertu pour elle.

## Pour la langue française

« Il ne vous donnera rien : c'est un vieux râpin. »

Ce nom de râpin (on trouve aussi rapin) n'est pas français dans le sens d'avare et de pingre, mais il est usité en Suisse romande.

Le mot français rapin désigne un jeune élève dans un atelier de peinture et aussi un peintre sans talent, d'allure bohème.

# FRIBOURG

## MORT EN AUTOMOBILE

Hier soir, lundi, vers 6 h. 1/2, près de Saus-sivue, au-dessous de Gruyères, sur la route cantonale, une automobile revenant d'Enney et se dirigeant vers Bulle, conduite par M. Félix Dorthe, représentant de la fabrique de cigares Masson, à Châtel-Saint-Denis, a quitté tout à coup la droite de la route, a franchi la chaussée, s'est engagée sur un pré, puis est allée se jeter contre le mur du tunnel de la voie ferrée, se renversant puis se redressant, dans une série de mouvements désordonnés.

M. Pacifique Doutaz et son père, témoins de l'accident, accoururent. Le conducteur de l'automobile gisait en partie sous la voiture, qu'il fallut soulever pour dégager ses jambes. Il eut un soupir ou deux, puis ne donna plus signe de vie. M. le docteur Herzog, de Broc, fut appelé. Il constata que M. Dorthe avait cessé de vivre. Il avait probablement été frappé d'apoplexie au volant.

Le corps fut déposé dans la maison Doutaz et le fils du défunt, qui est caissier à la Banque de l'Etat, à Fribourg, fut informé du funèbre événement. Un fourgon funèbre de Lausanne étant venu à passer, les autorités prièrent le conducteur de se charger du corps de M. Dorthe, pour le conduire à Vevey, où le défunt demeurait.

M. Félix Dorthe était âgé de 65 ans. C'était un homme très estimé, tant en pays fribourgeois où il était bien connu, qu'à Vevey, où il demeurait.

### Fabrique de chocolats de Villars

La Fabrique de chocolats de Villars a réalisé pendant l'exercice 1934-1935, clos le 31 mars, un bénéfice brut de 1.925.456 fr. Après déduction des frais, le bénéfice net est de 536.660 fr., dont l'emploi serait le suivant :

Amortissements ordinaires, 99,760 fr. 85 ; amortissements extraordinaires, 16,989 francs 84 ; versement à la réserve, 25,000 fr. ; dividende : 360,000 fr. ; tantièmes aux administrateurs, 35,000 francs.

## RADIO

### Mercredi, 5 juin

**Radio-Suisse romande**  
12 h. 30, dernières nouvelles. 12 h. 40, gramo-concert. 16 h. 30 (de Berne), concert, émission commune. 18 h., lectures littéraires. 18 h. 40, *Le sens plastique florentin*. 19 h., *Le congrès international d'hygiène publique*. 19 h. 10, *Le théâtre de Bob et Bobette*. 19 h. 20, *radio-chronique*. 19 h. 40, *Des accidents de la circulation*, première causerie par M. Bussy, avocat. 20 h., récital de chant. 20 h. 30 (de Londres), festivals de Londres 1935. 21 h. 30, dernières nouvelles. 22 h. 35, *Les travaux de la conférence internationale du travail*.

**Radio-Suisse allemande**  
12 h., musique de chambre. 16 h. 30, émission commune : *Symphonie No 3, en ré majeur*, de Franz Schubert, par l'Orchestre Radio-Suisse allemand. 17 h. 50, deux morceaux pour orchestre à vent. 19 h. 50, musique d'opérettes viennoises.

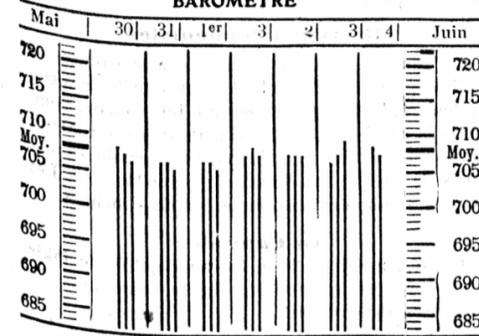
**Radio-Suisse italienne**  
12 h., concert par le Radio-Orchestre. 20 h. 30 (de Bellinzona), la chorale Sainte-Cécile. 21 h. 30 (de Lugano), La Rusticarella.

**Stations étrangères**  
Radio-Paris, 12 h. 15, concert de musique symphonique. 20 h., théâtre avec le concours de M. Charles Dullin et sa compagnie. Paris P. T. T., 20 h. 30, concert de musique de chambre. Poste parisien, 21 h. 5, concert par l'orchestre de la station. Lyon-la-Doua, 20 h. 30, retransmission de Dijon : concert donné avec le concours de la chorale mixte universitaire de Dijon. Strasbourg, 20 h. 45, retransmission de la salle de l'Orangerie, Strasbourg : concert symphonique par l'orchestre municipal de Strasbourg. Bruxelles, 20 h., concert donné à l'Exposition par l'Orchestre-Radio. Koenigswusterhausen, 10 h. 15, musique populaire allemande. Stuttgart, 20 h. 45, concert par l'orchestre de la station. Londres national, 22 h. 20, concert par le Trio Vario. Vienne, 20 h., une heure avec Leo Fall, par l'orchestre de la station. Budapest, 22 h. 15, concert par l'orchestre de l'Opéra royal hongrois.

**Télédiffusion (réseau de Sottens)**  
6 h. à 7 h. 15, Stuttgart-Berlin, gymnastique. 6 h. 15, concert matinal. 7 h. 15 à 8 h., Radio-Paris, revue de la presse. 7 h. 45, gymnastique. 8 h. à 9 h., Paris P. T. T., radio-journal. 10 h. 20 à 10 h. 50, Bâle, radio-scolaire : *Le dattier*. 10 h. 50 à 12 h. 15, Lyon-Marseille, gramo-concert. 11 h., orchestre de la station. 14 h. à 15 h., Paris P. T. T., la radio aux aveugles. 15 h. à 16 h. 29, Grenoble-Lille, *Les montagnards*. 16 h., musique de chambre.

## BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

### 4 juin



### Temps probable

Zurich, 4 juin, 11 h. du matin.

Situation troublée. En général, très nuageux. Pluies. Vent du sud-ouest à ouest.

# Nouvelles de la dernière heure

## Le mémorandum allemand au sujet du pacte franco-russe

Paris, 4 juin.

Le *Petit Parisien* croit que ce sont surtout les propositions concernant le pacte de l'est qui ont constitué la partie la plus intéressante de la conversation que M. Laval a eue, hier, avec l'ambassadeur d'Allemagne, et il écrit :

« Pleinement au courant des vues des futurs adhérents au pacte de l'est, nouvelle formule, l'Allemagne va-t-elle à nouveau se dérober ? Si tel était le cas, la preuve serait faite qu'elle désire absolument garder les mains libres de ce côté et les hypothèses les plus défavorables émises quant à ses intentions, dans ce secteur du continent, se trouveraient justifiées. »

A propos du pacte aérien de l'ouest, l'*Œuvre* écrit : « La thèse française est inébranlable et la voici : Parlons, négocions même, mais aucune signature définitive ne saurait être donnée à ce pacte aérien tant que Berlin n'aura pas satisfait aux exigences de la déclaration de Londres, c'est-à-dire contracté des obligations de sécurité dans l'est de l'Europe. Cette thèse est totalement approuvée par M. Baldwin. »

L'*Excelsior* écrit :

« Le cabinet anglais a fait connaître publiquement son sentiment à l'égard du mémorandum allemand disant qu'il y avait incompatibilité entre le pacte franco-russe et le pacte de Locarno. Il ne paraît pas douteux que la réponse du gouvernement britannique à la communication du Reich, bien que conçue en termes différents, aboutisse aux mêmes conclusions que la réponse du gouvernement français. »

### Les accords de Locarno

Londres, 4 juin.

« Rien ne justifierait une révision des termes du traité de Locarno. » Tel est le commentaire qu'on oppose dans les milieux officiels aux informations de presse alléguant qu'une modification de cet instrument serait envisagée en vue de le rendre rigoureusement indépendant de tout pacte conclu par la France avec la Russie.

On ajoute que le pacte franco-russe n'offre aucune contradiction avec le traité de Locarno et ne saurait, en conséquence, compliquer le système d'obligations que comporte cet instrument pour la Grande-Bretagne.

De telles assurances coupent court aux bruits selon lesquels les objections allemandes au pacte franco-russe auraient suscité, en Angleterre, certaines inquiétudes et convaincu le gouvernement anglais de la nécessité de préciser à nouveau la mesure de ses engagements.

Quant à la conférence que, annonçait samedi l'*Observer*, le cabinet britannique se proposerait de convoquer pour examiner entre Anglais, Français, Allemands et Italiens la formule du futur pacte d'assistance aérienne occidentale, on déclare officiellement qu'aucune décision n'a encore été prise sur la procédure qui sera suivie à cet égard. Il est manifeste, en effet, que le remaniement ministériel prévu pour la fin de la semaine obligera le gouvernement anglais à attendre quelques jours avant d'arrêter une ligne de conduite.

### La question de la restauration monarchique en Grèce

Athènes, 4 juin.

(Havas.) — Le journal gouvernemental *Ellenikon Mellon* publie des déclarations de M. Condylis, vice-président du Conseil disant qu'une restauration monarchique n'aura lieu que si au moins les 75 % de citoyens grecs se prononcent en faveur de la restauration.

Athènes, 4 juin.

Un journal vénézéliiste publie une longue lettre de M. Luc Roufos, ancien ministre des affaires étrangères, vénézéliiste des premiers temps de la formation du parti, et qui se déclare aujourd'hui nettement pour la restauration de la royauté.

### La hausse des rentes françaises

Paris, 4 juin.

L'*Echo de Paris* souligne la contre-offensive du franc et les conséquences en Bourse des mesures annoncées par M. Caillaux. « On a rarement vu une hausse des rentes de cette envergure depuis de longs mois. Par ricochet, l'hémorragie de l'or s'est arrêtée, les spéculateurs français et étrangers contre le franc ont dû baisser pavillon. La spéculation est coincée et les dévaluationnistes vont payer cher leur manœuvre. »

### Le contrôle américain sur les Bourses

New-York, 4 juin.

(Havas.) — A une majorité écrasante, la Chambre a voté et envoyé au Sénat le projet gouvernemental plaçant sous le contrôle fédéral les Bourses des matières premières (céréales, lin, coton, beurre, œufs, notamment). Ce projet est analogue à la loi réglementant les Bourses des valeurs, dont le caractère constitutionnel est très douteux depuis l'arrêt de la Cour suprême condamnant les codes du travail.

Il serait cependant prématuré de dire que la Chambre a pris position contre la Cour suprême, car elle a rejeté, par 220 voix contre 2, le projet d'un député démocrate tendant à réduire à 4 ans le mandat des juges à la cour, qui sont actuellement élus à perpétuité.

## LE NOUVEL INCIDENT ITALO-ABYSSIN

Rome, 4 juin.

Les nouveaux incidents qui se sont produits à la frontière abyssine sont relatés par tous les journaux du royaume.

La *Gazzetta del Popolo* écrit :

« Les événements renforcent nos doutes quant à la possibilité d'une solution à l'amiable du différend. Nous constatons avec satisfaction que les agressions abyssines ont provoqué une réponse prompte et adéquate de l'Italie. »

Rome, 4 juin.

La polémique se poursuit entre les journaux anglais et italiens, particulièrement entre le *Times* et le *Giornale d'Italia*, sur la situation en Ethiopie. Du côté italien, on reproche à la Grande-Bretagne de soutenir maintenant l'Ethiopie, tandis que, en 1922, l'Angleterre s'était opposée à l'admission de l'Abyssinie à la Société des nations, en raison des mœurs barbares de ce pays.

Le *Giornale d'Italia* écrit que les encouragements que la presse anglaise donne publiquement à l'Ethiopie aggravent la situation et rendent la guerre inévitable. Ce journal ajoute que ces encouragements ne se bornent pas aux publications des journaux londoniens, mais comportent aussi une activité sur place de sujets britanniques.

« Lorsque l'Italie commença à pourvoir énergiquement à sa défense, écrit le journal, on attribua au lieutenant-colonel Clifford, chef des troupes britanniques de la commission anglo-éthiopienne de délimitation des frontières, une déclaration d'après laquelle l'Ethiopie, plutôt que de céder à l'Italie, aurait demandé à la Grande-Bretagne un protectorat de vingt-cinq ans. Point n'est besoin d'ajouter que cette déclaration a été interprétée comme la preuve de l'entière solidarité existant entre Addis-Abéba et Londres. Le gouvernement éthiopien a démenti, mais les bruits continuent à circuler. On dit aussi que les premiers blessés abyssins de l'agression d'Oual-Oual auraient été soignés par un médecin anglais. Nous n'avons rien à objecter à cette œuvre humanitaire, mais comment se fait-il qu'un médecin britannique se soit trouvé sur les lieux ? »

« D'autre part, après l'incident d'Oual-Oual et les préparatifs militaires successifs de l'Italie, on note dans la région une recrudescence d'activité de la part de fonctionnaires et d'agents anglais. La localité de Giggia est devenue le lieu de rassemblement et de distribution du matériel venant des ports de la Somalie anglaise. C'est ainsi que, ces derniers temps, sont arrivés à Giggia cent autocars Chevrolet venus d'Aden et qui furent débarqués à Berbera, où les autorités britanniques, jadis assez sévères, n'ont opposé aucune difficulté à leur transport. La cordialité des relations entre le Kénia et l'Abyssinie est aussi interprétée à Addis-Abéba comme une preuve que la Grande-Bretagne soutient la cause éthiopienne dans le Kénia. Du côté du lac Rodolphe sont concentrés des autocars armés d'une ou deux mitrailleuses pour le transport des troupes, et des détachements irréguliers se constituent ; mais cela est une affaire britannique. Par contre, du matériel et des agents venus du territoire anglais entrent en Abyssinie. Ce qui surprend, c'est la liberté dont jouit ce trafic. Elle contraste avec le régime de la porte close, pour ainsi dire, en vigueur jusqu'ici. »

« Ces faits, conclut le journal italien, seront certainement déplorés aussi à Londres. Ils doivent être attribués probablement à l'initiative de fonctionnaires et de bureaux locaux. Mais ils contribuent — et on le comprendra en Angleterre — à persuader les Abyssins que la Grande-Bretagne les soutient dans leur résistance agressive et voilà pourquoi on croit de moins en moins à la possibilité d'une conciliation. »

### Panique financière à Dantzig

Dantzig, 4 juin.

D'après une information officielle, le Sénat de Dantzig a décidé de fermer légalement les banques pendant quelques jours. Le président du Sénat a déclaré que cette mesure était prise pour calmer la population troublée ces derniers jours par des nouvelles tendancieuses et pour mettre fin aux retraits d'argent qui se sont produits en particulier hier lundi.

### Le conflit du Paraguay et de la Bolivie

Buenos-Ayres, 4 juin.

(Havas.) — Les médiateurs qui s'efforcent d'aplanir le conflit du Chaco se sont réunis. A l'issue de la conférence, les représentants du Paraguay et de la Bolivie se sont montrés nettement optimistes.

### La « Normandie » à New-York

New-York, 4 juin.

(Havas.) — Jamais, depuis la réception faite à Lindbergh, après la première traversée aérienne de l'Atlantique, New-York n'avait manifesté un tel enthousiasme que hier après midi, lundi, à l'arrivée de la *Normandie*. Plus de 100,000 personnes étaient massées sur la place de la batterie ou sur les quais, pour acclamer le navire, en agitant des drapeaux américains et français. Au sommet des gratte-ciel, les terrasses étaient couvertes de spectateurs.

New-York, 4 juin.

Hier soir, lundi, la ville de New-York a offert un banquet, auquel participèrent Mme Albert Lebrun, les personnalités officielles françaises et la haute société de New-York. M. Laguardia, maire de la ville, a présenté à ses hôtes ses souhaits de bienvenue.

## Les inondations aux Etats-Unis

Mac-Cook, 4 juin.

(Havas.) — Le total des victimes des inondations (voir *Faits divers*), approche de 200. Les eaux de la rivière Republican continuent à monter. Les dégâts sont estimés à plus de 25,000,000 de dollars. 2500 familles sont sans abri. Les habitants des terres basses ont été avertis qu'ils devaient évacuer. Les troupes de la Croix-Rouge et d'autres organisations collaborent au secours.

## CHAMBRES FÉDÉRALES

Berne, 4 juin.

Le Conseil national a repris, ce matin, la discussion des divergences du code des obligations à l'article 672bis instituant un fonds de crise.

Les sociétés anonymes, au capital social d'au moins 500,000 fr. ou occupant en permanence vingt employés ou ouvriers au moins, sont tenues de créer un fonds de crise pour prévenir le licenciement d'ouvriers.

Le Conseil des Etats a biffé cet article, dont le maintien est proposé par M. Huber (Saint-Gall), socialiste, tandis que M. Baumann, chef de la justice, déclare qu'une telle disposition n'est pas à sa place dans un code des obligations.

M. Schmid (Argovie), socialiste, a développé une proposition subsidiaire en cas de rejet de l'article.

Le Conseil fédéral serait chargé d'édicter des dispositions garantissant les versements au fonds de réserve légal et réglant les conditions et l'étendue de leurs emplois.

M. Baumann, chef de la justice, a proposé que le fonds de réserve légal ne puisse être employé qu'à compenser des pertes, à prendre des mesures permettant à l'entreprise de se maintenir en temps d'exploitation déficitaire et à prévenir, dans la mesure du possible, le licenciement d'employés et d'ouvriers et d'atténuer les conséquences de ce licenciement.

M. Aeby (Fribourg), s'est rallié à la proposition de M. Baumann, qui institue, en quelque sorte, un fonds de crise.

La proposition de M. Baumann a été votée par 89 voix contre 51.

L'article 672bis a été biffé, conformément à la décision des Etats, par 90 voix contre 54.

## Nouvelles financières

### Hausse des valeurs fédérales

Les Bourses suisses ont enregistré, hier lundi, une nouvelle reprise des valeurs fédérales et ferroviaires. La hausse des cours a été, en moyenne, de 2 %. La semaine dernière déjà, ces titres marquaient une tendance à la hausse, ce que les milieux compétents considèrent comme l'expression du retour de la confiance générale.

### Le franc suisse

A Londres, le rejet de l'initiative de crise a accentué les bonnes dispositions du groupe des monnaies d'or. Le franc suisse a rapidement haussé au comptant, la livre tombant de 15,23 à 15,10, et le déport à trois mois s'est atténué de 95 à 65 centimes sur cette devise.

### L'enquête sur la spéculation

Le juge d'instruction de Paris, chargé de l'information ouverte du chef d'atteinte au crédit de l'Etat, a fait procéder, hier lundi, par des commissaires aux délégations judiciaires à toute une série de perquisitions, soit chez des particuliers signalés comme spéculateurs, soit dans des établissements financiers ou des maisons de banque.

On a saisi une quantité de documents qui vont être soumis à des experts. Les pièces saisies établissent que des opérations ont été faites, soit sur l'or, soit sur les devises, qui, par leur volume même, paraissent suspectes.

Quinze établissements, en dehors des particuliers, ont reçu la visite de commissaires.

A la suite de ces opérations, des étrangers vont être l'objet d'arrêtés d'expulsion.

## TRIBUNAUX

### Cambrioleurs condamnés

Hier lundi, ont comparu devant la cour criminelle de Genève les nommés Paul Longchamp, né en 1907, et Roger Reymond, né en 1905, sous l'inculpation de nombreux cambriolages de villas et d'appartements commis au cours des derniers mois de 1934. La cour et le jury ont condamné les deux cambrioleurs chacun à 2 ans 1/2 de réclusion.

## Changes à vue

Le 4 juin, matin

	Achat	Vente
Paris (100 francs)	20 23	20 33
Londres (1 livre st.)	15 03	15 13
Allemagne (100 marcs or)	124 —	124 50
Italie (100 lires)	25 30	25 50
Autriche (100 schillings)	—	—
Prague (100 couronnes)	12 80	13 —
New-York (1 dollar)	3 03	3 08
Bruxelles (100 belgas : 500 fr. belges)	51 90	52 40
Madrid (100 pesetas)	41 90	42 30
Amsterdam (100 florins)	207 —	208 —
Budapest (100 pengö)	—	—

# FRIBOURG

## Les charges fiscales excessives de quelques communes fribourgeoises

Pendant bien des années, on s'est peu préoccupé de la situation financière des communes, en les traitant toutes comme si elles étaient riches. Quelques-unes étaient déjà surchargées, et d'autres se sont ruinées dans les dépenses causées par la construction de maisons d'école, la participation à la construction de routes et principalement par l'assistance. La gravité des charges fiscales communales se traduit par la perception d'impôts excessifs.

La situation des 277 communes de notre canton est très variable. En 1932, 49 communes, la plupart peu importantes, n'ont pas eu besoin de recourir à l'impôt. Il y a lieu de prendre toutes les mesures voulues pour leur conserver cette situation. Par contre, d'autres communes n'arrivent qu'avec peine à équilibrer leur budget, dans certains cas malgré un taux d'impôts qui constitue un véritable prélèvement sur les fortunes. Dans la règle, la situation difficile de ces communes ne peut pas être attribuée à des fautes commises dans l'administration, en d'autres termes à la mauvaise gestion des affaires communales, ce qui est prouvé par les enquêtes officielles du Département cantonal des communes et paroisses.

Les communes obérées sont forcées de se procurer la majeure partie de leurs ressources au moyen des impôts. La loi du 11 mai 1891 concernant l'exécution de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite contient à l'art. 35 la disposition qu'une commune du canton de Fribourg ne peut pas faire faillite et que, en cas de poursuite, le Conseil d'Etat ordonne la perception d'impôts à un taux aussi élevé qu'il le faut pour permettre de couvrir les dépenses communales. Mais l'application de ce principe rencontre une limite dans la capacité fiscale des contribuables. Une imposition ne devrait pas comprendre un prélèvement sur les fortunes qui ruine petit à petit les contribuables. En d'autres termes : « Il ne faut pas tuer la poule aux œufs d'or. »

Dans certaines communes rurales obérées, les impôts locaux, ajoutés aux impôts cantonaux, atteignent de 20 à 30 fr. la pose (de 36 ares) et même plus. Il en résulte que le capital engagé dans la propriété foncière ne produit presque aucun revenu. Si le fermage moyen d'un domaine est évalué à 60-70 fr. la pose, le tiers, dans certains cas même la moitié de son produit est absorbé par les impôts. La conséquence en est que les fortunes se retirent de ces communes. Les capitalistes vendent leurs immeubles, qui n'étaient pas hypothéqués, à des propriétaires qui les grèvent jusqu'aux tuiles. Comme exemple, on peut citer le fait que, anciennement, quantité de familles de Fribourg et du dehors possédaient dans la Singine, et en particulier dans la commune de Saint-Ours, des domaines importants, francs de dettes, exploités par des fermiers solvables. La même propriété comprenait dans bien des cas deux bons contribuables : le propriétaire et le fermier. Mais, actuellement, la plupart de ces domaines ont été vendus. La matière fiscale tend de plus en plus à se retirer, et il faut craindre que, à la longue, il ne se produise chez nous le même phénomène que dans certaines contrées de la France, où les propriétés rurales sont délaissées parce que leur produit n'est plus suffisant à couvrir les charges fiscales.

La rentrée de ces impôts excessifs cause de grosses difficultés à l'administration des communes obérées. Les agriculteurs qui, par ce temps de crise, ne retirent que des prix modestes de leurs produits, ne sont plus en mesure de les payer. Le percepteur communal est forcé de mettre en poursuite une partie notable des habitants de la commune. A son tour, le retard dans la perception cause un manque de fonds dans la caisse communale, qui est une cause de gêne dans l'administration.

Une charge des communes obérées, c'est le chiffre élevé de leurs dettes, qui ont été augmentées ces dernières années par différentes dépenses, comme par exemple la construction de maisons d'école, la participation aux frais de construction des ponts de Péroles et de Zähringen à Fribourg, la participation à la réfection et au cylindrage des routes, etc. C'est ainsi que les communes de la Singine avaient, au 31 décembre 1932, des dettes d'un chiffre global de 4,903,613 francs.

L'impôt cantonal, qui est perçu sur la même base dans tout le territoire du canton, peut servir de terme de comparaison pour l'importance des impôts locaux.

### Produit de l'impôt cantonal direct en 1932

Districts	Habitants	Contribuables	Produit global Fr.
Sarine	39,047	13,457	1,122,997.—
Singine	22,058	5,301	235,253.—
Gruyère	27,372	8,450	603,360.—
Lac	15,491	5,925	383,886.—
Glâne	14,911	4,563	273,298.—
Broye	15,672	6,086	271,041.—
Veveysse	8,504	2,605	121,888.—
Total	143,055	46,387	3,011,723.—

### Produit des impôts locaux en 1932

Districts	Produit global Fr.	Par habitant	Par 400 fr. d'impôt cantonal
Sarine	2,045,515.—	51	111
Singine	823,978.—	37	350
Gruyère	547,812.—	21	91
Lac	369,336.—	23	96
Glâne	290,788.—	18	106
Broye	446,970.—	29	165
Veveysse	155,978.—	20	140
	4,658,935.—		

Les communes sont réparties en classes pour l'octroi des subventions de l'Etat au traitement du personnel du corps enseignant, à l'assistance. La classification actuelle a été opérée par l'arrêté du Conseil d'Etat du 24 décembre 1932. Elle est basée sur le rapport de la moyenne des revenus et des dépenses ordinaires, des différents comptes communaux, appelés : a) fonds de commune, b) fonds des pauvres, c) fonds d'école, pendant la dernière période décennale, ainsi que sur l'importance de l'impôt communal.

Les communes obérées, au nombre de 49, sont comprises dans la 5<sup>me</sup> et dans la 6<sup>me</sup> classe. Les communes de 5<sup>me</sup> classe comptent 37,786 et les communes de 6<sup>me</sup> classe 9,164, soit ensemble 46,950 habitants, ce qui équivaut à un tiers environ de la population du canton. La plupart des districts ont des communes obérées ; mais dans aucun la situation n'est aussi grave que dans la Singine, où, sur 19 communes, 17 sont obérées.

Les communes de 5<sup>me</sup> classe sont les suivantes : Sarine. — Avry-sur-Matran ; Estavayer-le-Gibloux ; Fribourg ; Nierlet ; Noréaz.

Singine. — Bösingen-le-Grand ; Chevrières ; Guin ; Heitenried ; Oberschrot ; Schmitten ; Ubersdorf ; Wünnewil.

Lac. — Cormondens-le-Petit ; Monterschu.

Glâne. — Eschiens ; Macconnens ; Villanegaux ; Villaranon ; Villaraboud.

Broye. — Bollion ; Chapelle ; Châtillon ; Cheyres ; Delley ; Franex ; Frasses ; Mannens ; Montborget ; Morens ; Murist ; Portalban ; Surpierre ; la Vounaise.

Veveysse. — Progens ; La Rougève ; Saint-Martin.

Les 12 communes comprises dans la 6<sup>me</sup> classe sont celles qui sont forcées de percevoir des impôts à un taux excessif, et dont les unes touchent des subsides extraordinaires de l'Etat, en sus des subventions réglementaires. Leurs charges résultent de la comparaison du produit des impôts locaux avec le produit de l'impôt cantonal.

	Impôt cantonal	Impôts locaux	Impôts locaux par 400 fr. d'impôt cantonal
	Fr.	Fr.	Fr.
<b>Sarine</b>			
Magnedens	879	3,322	379
Sales	1,328	4,401	331
<b>Singine</b>			
Alterswil	12,826	65,904	513
Brünisried	1,653	8,696	532
Dirlaret	4,940	33,521	678
Saint-Antoine	11,655	74,858	642
Saint-Ours	10,933	51,230	468
Saint-Sylvestre	3,013	15,260	506
Tavel	13,414	51,607	383
Tinterin	1,812	9,238	509
Zumholz	1,481	5,051	341
<b>Broye</b>			
Chandon	2,194	6,700	305

La commune la plus chargée est Dirlaret, dont les impôts locaux atteignent 678 fr. par 100 fr. d'impôt cantonal. Si nous comparons ce chiffre avec le produit moyen des impôts locaux de la Gruyère, nous constatons que Dirlaret était forcée de percevoir 778 fr. (100 fr. d'impôt cantonal et 678 fr. d'impôts locaux), dans des circonstances où les communes de la Gruyère percevaient en moyenne 191 fr. (100 fr. d'impôt cantonal et 91 fr. d'impôts locaux).

L'Etat ne pouvait pas rester indifférent à la situation des communes trop chargées, et au fait qu'une partie des habitants de son territoire est ruinée par la perception d'impôts excessifs. Aussi voyons-nous que cet état de faits a retenu toute la sollicitude du gouvernement. Parmi les mesures prises, il y a lieu de signaler principalement la classification des communes pour les subsides de l'Etat, prévus par la loi sur l'instruction primaire du 17 mai 1884 et la loi sur l'assistance et la bienfaisance du 2 mai 1928. Il y a lieu de relever aussi avec reconnaissance les interventions multiples du conseiller d'Etat, directeur des communes, à chaque session du Grand Conseil.

Le 8 février 1934, le Grand Conseil a pris un décret relatif aux mesures nécessitées par l'aide aux communes particulièrement obérées qui a la teneur suivante :

Art. premier. — Le Conseil d'Etat est autorisé à prendre les mesures qui s'imposent en vue de procurer une aide aux communes dans la gêne.

Cette aide ne pourra être accordée qu'à des communes particulièrement obérées faisant partie de l'une des trois dernières classes.

Art. 2. — Le Conseil d'Etat présentera, chaque année, à la session de novembre, un rapport sur les mesures qu'il aura prises.

Art. 3. — Le présent décret, qui a un caractère d'urgence, entre immédiatement en vigueur.

Dans la discussion de ce décret, il a été envisagé une aide à ces communes par l'augmentation des subsides pour l'enseignement primaire, pour les dépenses concernant les routes, pour le service des dettes et principalement pour l'assistance. En effet, la plus lourde charge des com-

munes obérées, c'est l'assistance, dont les dépenses ont beaucoup augmenté depuis la guerre. La crise économique et le chômage ont eu une répercussion si forte que les communes ne sont plus en mesure d'en supporter les charges et que l'Etat est forcé de leur venir en aide.

Ce phénomène ne se rencontre, d'ailleurs, pas seulement dans le canton de Fribourg, mais dans une grande partie du reste de la Suisse. Certains cantons ont déjà pris des mesures tendant à enlever aux communes les charges trop lourdes que leur cause l'assistance, comme c'est le cas de Berne, qui, en principe, prévoit l'assistance à la charge de l'Etat avec contribution des communes. Soleure a fait, en 1934, une loi qui prévoit une répartition plus équitable des frais d'assistance, tendant à soulager les communes obérées. — Dans le canton de Lucerne, une nouvelle loi est à l'étude, qui prévoit en principe l'assistance par la commune du domicile avec des subsides de l'Etat. — Une tendance analogue existe dans le canton des Grisons.

Dans le canton de Fribourg, les subsides prévus par la loi du 2 mars 1928 ne sont pas suffisants pour rétablir la situation. La Singine, ayant le plus de communes obérées, a touché la plus grande partie de ces subsides, sans que par le fait sa situation se soit améliorée.

En 1932, les communes de la Singine ont dépensé en tout pour l'assistance 407,762 fr. 75. Elles ont touché en subsides de l'Etat 121,275 francs 55.

Dépenses restant à la charge des communes, 286,487 fr. 20.

Si nous comparons cette dépense de 286,487 fr. avec le produit de 235,233 fr. de l'impôt cantonal de 1932 dans ce district, nous arrivons à la conclusion que les communes ont perçu un impôt communal de 122 fr. par 100 fr. d'impôt cantonal, uniquement pour payer les frais de l'assistance. L'imposition pour l'assistance est donc sensiblement plus lourde que l'impôt de l'Etat.

Trop longtemps, l'assistance a été traitée chez nous uniquement comme affaire purement administrative, comme charge incombant à l'administration communale, tandis qu'elle est une question sociale de la plus haute importance.

Sans doute, la loi sur l'assistance du 2 mai 1928 a marqué un progrès sensible sur la situation existant sous l'empire de la loi du 24 novembre 1869. Mais il est nécessaire d'en opérer une certaine mise au point par une révision partielle, basée sur les expériences faites dans l'application. C'est ainsi que, en favorisant essentiellement l'hospitalisation, la nouvelle loi fait sortir des communes l'argent, produit de l'impôt, qui a été gagné sur place et qui normalement devrait de nouveau y être employé. Elle ne permet qu'exceptionnellement d'assister les familles et les particuliers à leur domicile. Des subsides ne sont prévus que si les enfants assistés sont placés dans un orphelinat et pour les malades, que s'ils sont dans un hospice. Cette manière de procéder est contraire à l'esprit de famille. Dans bien des cas, une subvention pour l'éducation d'un ou plusieurs enfants ou pour la maladie d'une personne malade, aiderait toute la famille. La loi ne tient pas assez compte des difficultés des familles nombreuses des petits agriculteurs, des domestiques de campagne et des ouvriers, qui souvent ont de la peine à se procurer un logement. Les organes de l'assistance devraient disposer de quelques maisons modestes avec un peu de terre pour les y retirer. Dans bien des cas, on les aiderait efficacement, en leur accordant un secours régulier, même modeste, pendant qu'ils sont le plus chargés. Sans doute le sursalaire familial, accordé aux employés de certaines administrations publiques ou privées, est un avantage sensible. Mais, malheureusement, il forme l'exception, et il ne trouve dans la règle pas d'application pour les ouvriers journaliers, qui travaillent dans les chantiers et pour les domestiques de campagne. Les communes ne sont souvent pas à même d'organiser des enquêtes sur les personnes qui habitent en dehors de leur territoire et surtout en dehors du canton ou même de la Suisse. L'Etat devrait se charger de cette assistance.

Avec le système de la loi sur l'assistance, l'organisation de l'assistance des communes qui ne touchent pas de subsides échappe en partie au contrôle de l'Etat, qui n'a pas d'emprise directe sur elles. Les communes, et surtout les communes obérées, n'ont souvent pas les moyens de faire de l'assistance préventive, c'est-à-dire de procurer aux enfants une formation professionnelle et de leur trouver un emploi à mesure de leur émancipation des écoles.

Il ne faut pas perdre de vue que les familles assistées jouent un rôle important dans notre économie sociale. Ce sont elles qui fournissent une grande partie de notre personnel de service et un bon nombre de soldats à l'armée suisse. Le canton a un intérêt immédiat à l'éducation des enfants assistés. On ne saurait laisser plus longtemps leur sort entre les mains de communes qui n'ont pas les moyens de s'en occuper efficacement. L'assistance devrait être faite entièrement par l'Etat avec des contributions des communes, comme cela existe dans le canton de Berne et comme on a partout la tendance à l'introduire. Une révision partielle de la loi sur l'assistance du 2 mai 1928 dans ce sens est urgente.

A. Auderset, avocat.

## Le Mystère

L'étude du jeu de fête *Le Mystère* qui sera exécuté sur la place de Saint-Jean, dans notre ville basse, à l'occasion du *Katolikentag*, à la fin août, a commencé dans les diverses sociétés.

Le metteur en scène de notre festival de l'an dernier, M. Bärswyl, de Genève, viendra jeudi donner les premières indications aux nombreux enfants que nécessite l'œuvre.

En conséquence, nous invitons les parents à nous envoyer les enfants qui auraient plaisir à collaborer à ce Jeu de fête, garçons et filles, pour 10 heures, jeudi, à la Grenette. Nous y attendons en particulier les enfants qui ont fourni leur concours au festival de l'an dernier et qui peuvent et veulent se dévouer encore cette fois, mais aussi des enfants bien décidés à se plier aux exercices qu'on leur demandera, soit pour la figuration, soit, d'autres, pour le chant.

Le comité.

## La promenade du Collège

Le collège Saint-Michel fait aujourd'hui, mardi, sa promenade annuelle dans la charmante région des lacs du Jura. Nos étudiants visiteront Bienne, Neuchâtel, parcourront les gorges de Douanne sur le lac de Bienne, dîneront vers 2 h. 1/2 à Auvernier, iront voir le château de Colombier. Ils traverseront le lac de Neuchâtel d'Auvernier à Estavayer, où ils arriveront à 19 h., pour en repartir à 20 h. 18. Ils seront de retour à Fribourg à 21 h. 28 et descendront en cortège de la gare jusqu'à la place Georges-Pythou.

## Service funèbre pour le maréchal Pilsoudski

Jeudi, 6 juin, à 9 heures, dans la chapelle de l'Albertinum, sera célébré, par les soins de la société académique *Polonia*, un service funèbre solennel pour le repos de l'âme du maréchal Joseph Pilsoudski, premier chef d'Etat et héros national de la Pologne.

Cette cérémonie permettra aux représentants de Fribourg et de l'élite internationale qui y résident de se joindre au deuil national du peuple polonais.

## A l'Ecole polytechnique fédérale

M. Francis Blanc, président de l'Union nationale des Associations générales d'étudiants de Suisse, de Fribourg, ancien élève du collège Saint-Michel, vient de passer avec succès ses premiers examens à la section d'architecture de l'Ecole polytechnique fédérale.

## Tir militaire obligatoire

Voici les meilleurs résultats obtenus aux tirs militaires obligatoires des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> juin, organisés par la Société de tir de la ville de Fribourg :

Maurice Bärswyl, 124 p. ; Henri Limat, 120 ; Claude Hirschebühl, 119 ; Robert Jordan, 117 ; Olivier Dévaud, 117 ; Léopold Daler, 116 ; Jean-Joseph Comte, 116 ; Werner Graf, 116 ; Georges Riva, 115 ; Louis Grivet, 115 ; Oscar Kessler, 113 ; Georges Schmid, 114 ; Dagobert Zwimpfer, 113 ; Victor Joye, 112 ; Arnold Ammann, 111 ; Ernest Steiner, 110 ; Fritz Andrist, 109 ; Oscar Doussé, 107 ; Otto von Dach, 106 ; Robert Castella, 105 ; Paul Pythoud, 104 ; Arnold Ruf, 104.

Il a été décerné à ces tireurs la mention honorable de la Société suisse des carabiniers. Les prochains tirs militaires gratuits sont fixés au 6 juillet.

## Société des tramways de Fribourg

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société des tramways de Fribourg s'est réunie, le mercredi 29 mai, à 3 h., au siège social, à Fribourg, sous la présidence de M. Paul Droux, président du Tribunal cantonal, président du conseil d'administration.

Huit actionnaires, porteurs de 1592 actions, étaient présents ou représentés.

L'assemblée a approuvé les comptes et la gestion au 31 décembre 1934, puis donné décharge au conseil d'administration et aux contrôleurs. En outre, elle a décidé de reporter à compte nouveau le solde actif du compte de profits et pertes, par 875 fr. 30.

Procédant ensuite au renouvellement de trois membres du conseil d'administration, l'assemblée a confirmé dans leurs mandats, pour une nouvelle période de trois ans, MM. Paul Droux, Léon Hertling et Auguste Weissenbach.

MM. Emile Emery, ancien trésorier d'Etat, Bertrand Reyff, secrétaire de ville, et Protzen, directeur de la fabrique de chocolats et de produits alimentaires de Villars, ont été réélus contrôleurs pour l'exercice 1935.

## Recrues téléphonistes

La semaine dernière est entrée à la caserne de Fribourg la seconde école de recrues téléphonistes et télégraphistes, qui comprend 180 soldats, commandés par le colonel Perrin. Ils demeureront six semaines à Fribourg, puis l'école se terminera aux forts de Dailly, au-dessus de Saint-Maurice. Les soldats seront démobilisés le 3 août prochain.

## Au Capitole

Ce soir, mardi, à 20 h. 30, au Capitole, le fakir hindou Nyebal se produira sur la scène dans ses curieuses expériences.

## Le spectacle Mussot

On nous prie de rappeler les représentations théâtrales du Cercle artistique de la jeunesse qui auront lieu ce soir mardi et vendredi soir, dans la grande salle de l'hôtel de Fribourg.

Le programme comporte trois pièces de Mussot : *Un caprice* ; *Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée* et *Dupont et Durant*.

## Le cinquantenaire de la musique d'Ecuvillens

Une fête comme celle qui a marqué, dimanche, le cinquantième anniversaire de la musique d'Ecuvillens est bienfaisante par la cordialité qui s'y manifeste et par le souvenir durable qu'en gardent ceux qui y ont assisté.

Ecuvillens, dès 9 heures du matin, a accueilli ses hôtes dans sa parure des grands jours. Arcs de triomphe, drapeaux, fleurs, rien n'y manquait, et même le soleil se mit généreusement de la partie. Avant l'office, M. Antoine Galley, directeur de la fanfare d'Ecuvillens, souhaite la bienvenue à la musique de Guin, qui fonctionnait comme musique de fête. Puis, le cortège s'organisa pour conduire à l'église les délégations et les invités.

Au cours de cette belle cérémonie, M. le curé Schneuwly adressa, du haut de la chaire, des remerciements, des vœux et des conseils qui allèrent au cœur de tous, par l'élevation des sentiments qu'il exprima en des termes vibrants. Après avoir félicité la société jubilaire de sa bienfaisante activité dans la paroisse, il émit d'éloquents considérations sur la musique qui ennoblit et procure à ceux qui s'y adonnent un délassement d'ordre supérieur. Au cours de la messe, on eut le plaisir d'entendre le chœur mixte d'Ecuvillens exécuter, sous la direction de M. Zamofing, instituteur, un beau choral de Bach et le *Chant du jubilé*, de Georges Aeby, sur un texte de Jean Risse. Cette cantate, très fraîche d'inspiration et originale, convenait à merveille à cette circonstance et n'avait rien de l'académique, du pompeux qu'on rencontre souvent dans ce genre de composition.

Après l'office, une cérémonie émouvante rassembla au cimetière tous les assistants. M. le curé Schneuwly y prit la parole et évoqua le souvenir des musiciens défunts. Cet acte du souvenir fit une profonde impression.

Puis s'organisa le cortège. Le timide soleil de la matinée était maintenant décidé à participer pleinement à la fête. Le cortège s'ouvrait par le détachement de dragons, en anciens uniformes. Puis venait une charmante cohorte d'enfants costumés précédant le char allégorique de sainte Cécile. Après la musique de Guin, c'était le groupe costumé de paysans et paysannes en leur costume, qu'on admirait lors du Tir fédéral. Ensuite, les membres fondateurs en calèche, parmi lesquels se trouvait M. Ducrest, député, à Rossens. La société jubilaire marchait en tête des autorités, membres d'honneur et membres passifs.

Dans la cantine, coquettement décorée aux armoiries des cantons et abondamment fleurie, le banquet commença aux accents de la musique de Guin. A la table d'honneur, on remarquait la présence de M. Quartenoud, conseiller d'Etat; de M. Renevey, préfet; de M. le curé Schneuwly; de M. Fragnière, directeur de Hauterive.

M. Messerli, président de la société de musique d'Ecuvillens, ouvrit la série des discours par un cordial souhait de bienvenue. Il nomma M. Denis Pittet major de table. Ce dernier, avec beaucoup d'habileté et d'humour, dirigea tout ce banquet, où l'ordre le plus strict ne cessa de régner.

L'interprète des membres fondateurs fut M. le député Ducrest. La voix de cet homme entièrement dévoué aux intérêts de sa région, les souvenirs qu'il évoqua, trouvèrent un écho dans tous les cœurs. Il célébra l'amitié, l'union, fit un appel ardent aux bonnes volontés pour que l'harmonie des voix et des cœurs fût toujours ce qu'elle a été pendant ces glorieuses cinquante années.

M. Zurkinden se fit ensuite le porte-parole de la musique de Guin. Puis M. le curé Schneuwly s'exprima encore une fois en deux langues pour féliciter ses chers musiciens.

On entendit encore quelques morceaux de la Cécilienne d'Ecuvillens et de la musique de Guin, et on assista à de délicieux ballets d'enfants fort réussis et qui obtinrent le plus grand succès.

M. Messerli remit aux membres fondateurs les diplômes d'honneur et les médailles de mérite, et les remercia de leur précieux appui qui n'a jamais fait défaut à la société qu'ils ont eu l'honneur et le courage de fonder. Au nom du comité cantonal et fédéral, M. Rouiller apporta le salut de M. Lombriser, président central, et M. Alfred Bernet, directeur de la *Persévérance*, d'Estavayer, eut des paroles pleines de sympathie pour la société-sœur en fête. On eut ensuite le plaisir d'entendre encore une fois le *Chant du jubilé*, qui fut à juste titre fort applaudi.

M. Quartenoud monta à la tribune, aux acclamations de toute l'assistance. Visiblement ému, les paroles qu'il adressa, pleines de profondeur et d'énergie, lui valurent une approbation maintes fois manifestée par de vigoureux bravos. Il cita en exemple, pour le corps social et pour le village, la société de musique d'Ecuvillens, qui, par sa participation à la vie du pays, a droit à la reconnaissance de tous.

On n'en finirait pas s'il fallait citer ici toutes les productions de ce banquet. Mentionnons les chœurs de l'Ecole normale de Hauterive, sous la direction de M. le chanoine Bovet, qui eut d'éloquents paroles pour la musique d'Ecuvillens. On entendit encore M. Zamofing, instituteur; M. Bastian, président de la *Concordia*; M. le préfet Renevey et M. Eugène Chavaillaz, un des principaux artisans de la fête.

Sans restriction, on doit féliciter la musique d'Ecuvillens et tous ceux — et ils furent nombreux — qui collaborèrent à la préparation d'une fête qui, non seulement fut en tous points réussie, mais qui, de plus, a revêtu une véritable grandeur par la participation enthousiaste qu'y prit toute une paroisse, par le cœur qu'y mirent les organisateurs et toute la population.

Bel exemple de fraternité, d'idéal et d'abnégation, cette fête laissera à tous ceux qui y ont pris part un souvenir inaltérable qui est, en même temps, une leçon d'optimisme et de solidarité.

## La foire de Fribourg

La foire du mois de juin s'est tenue hier lundi, à Fribourg. Elle n'a pas été des plus fréquentées. Il y avait peu de demandes, et les prix s'en sont ressentis. La légère hausse observée au mois de mai ne s'est pas maintenue. Le marché des veaux a été le plus satisfaisant. Quant à celui des porcs, il a été franchement défectueux. Les porcs de 3 semaines se vendaient 15 fr. la paire; ceux de 6 semaines, 20 fr.; et ceux de 10 semaines, 30 ou 40 fr. la paire. Les prix sont donc retombés au-dessous de la moyenne.

Le marché du gros bétail, également peu actif, n'a pas marqué d'amélioration sur les prix pratiqués cet hiver.



Il cts. la tasse

**BANAGO**

au lait, boisson fortifiante, très appétissante et d'un effet surprenant.

Ech. de chocolats NAGO (praliné, lait, vanille), contre coupons rabais de Banago, Nago maltor, etc., par NAGO OLTEX



VIII. CONGRES  
DES CATHOLIQUES  
SUISSES.  
FRIBOURG 1935.  
31 AOUT - 1. 2 SEPTEMBRE.

## Le festival

Les divers comités qui s'occupent de l'organisation du VIII<sup>me</sup> Congrès des catholiques suisses (31 août, 1<sup>er</sup> et 2 septembre) sont actuellement tous à l'ouvrage.

C'est ainsi que le comité du festival a fixé les huit représentations aux jeudi 29 et samedi 31 août, au dimanche 1<sup>er</sup> septembre, au lundi 2, au jeudi 5, au samedi 7, au dimanche 8 et au mardi 10.

## Les logements

Le comité des logements dispose des chambres suivantes et aux prix ci-dessous :

1. Hôtels : 3 fr. 30 ; 3 fr. 80 ; 4 fr. 40 ; 5 fr. 50 par lit, pourboire compris.

2. Chambres particulières : 3 fr. 50 par lit.

3. Pensionnats : 2 fr. par lit (dortoirs).

Les sections sont instamment priées de faire connaître jusqu'au 1<sup>er</sup> août le nombre des participants. Le comité des logements ne prend pas l'engagement de loger les personnes qui s'inscrivent après le 15 août.

Prescriptions à suivre pour la commande des cartes de logement.

1. Lors de toute commande, prière d'indiquer très exactement le nombre de lits nécessaires ainsi que les nuits pour lesquelles ils sont retenus.

2. Les cartes de logement commandées d'avance ne seront délivrées que contre paiement préalable au compte de chèques postaux IIa 574. Ces cartes, si elles sont commandées à temps, sont envoyées franco aux destinataires.

3. Les cartes de logement commandées après le 1<sup>er</sup> août devront être retirées au Bureau des logements.

4. Aucune carte de logement ne sera reprise par le comité des logements.

5. La carte ne donne droit au lit indiqué que pour la ou les nuits qu'elle mentionne. Toute personne désireuse d'occuper son logement pour une nuit suivante devra se faire délivrer à temps une nouvelle carte par le Bureau des logements. Le comité ne garantit toutefois d'aucune façon qu'on puisse disposer de la même chambre ou du même lit en cas de prolongation de séjour.

6. Les personnes qui veulent être assurées de pouvoir prendre leurs repas dans l'hôtel où elles logent, doivent en passer commande ferme avant le 1<sup>er</sup> août, auprès du comité des logements et du comité des subsistances.

7. A toute demande de renseignements, prière de joindre le timbre pour la réponse.

Les demandes doivent être adressées directement au comité des logements du VIII<sup>me</sup> Congrès des catholiques suisses, à Fribourg.

## Comité des subsistances

Le comité des subsistances a prévu des repas aux prix suivants :

Déjeuner simple, 0 fr. 70 ; déjeuner complet, 1 fr. 20 ; dîner, 2 fr. 50 ; souper, 2 fr. 50 ; cornets pique-nique (lunch), 2 fr. 50.

Observations : 1. Après le 1<sup>er</sup> août, le comité ne prend aucun engagement de nourrir les personnes qui n'auraient pas commandé et payé leur carte de subsistance.

2. Le nombre de places dans les restaurants et pensions de la ville étant limité, le comité se ré-

serve le droit de remplacer les repas chauds par les cornets pique-nique.

3. Aucune carte de repas ne sera reprise par le comité des subsistances.

4. Les cartes de subsistance ne donnent droit aux repas indiqués que dans les locaux désignés sur les cartes.

5. Les commandes avec indication des repas demandés doivent être adressées directement au président du comité des subsistances, M. le professeur Gaston Michel, Grand'rue 56, Fribourg, et le montant doit être versé au compte de chèques postaux IIa 636.

6. Prière de joindre un timbre pour la réponse.

## La fête cantonale de lutte à Flamatt

La fête cantonale fribourgeoise de lutte s'est déroulée dimanche, à Flamatt, et a attiré une foule très nombreuse. Les concours ont commencé dès le matin et ont vu aux prises les meilleurs lutteurs fribourgeois et plusieurs bergers bernois, dont la force est légendaire.

A midi, les concours furent interrompus, et un banquet réunit les organisateurs et les invités à l'hôtel Moléson. On remarquait à la table d'honneur, aux côtés de M. Leuenberger, président du comité d'organisation, M. le préfet Bærswyl; M. Boschung, conseiller national; M. Marbach, député; M. Louis Bulliard, président de l'Association des lutteurs fribourgeois. Après de cordiales paroles de bienvenue de M. Zurbrugg, président du comité de réception, M. Bulliard félicita le comité d'organisation de son excellent travail et de sa généreuse hospitalité. Il montra que le sport de la lutte se développe d'une manière réjouissante dans notre canton et qu'il prépare ainsi une jeunesse forte et vigoureuse au service du pays.

Les lutteurs recommencèrent les concours l'après-midi, devant une foule qu'on pouvait évaluer à 2000 personnes. Voici les résultats qui furent proclamés par M. Spiess, vice-président du comité cantonal :

## Couronnés :

1. Louis Bulliard, Fribourg, 58 p. 60 ; 2. Philippe Vollery, Fribourg, 58 ; 3. Joseph Bongard, Fribourg, 57,90 ; Fritz Marschall, Neuenegg, 57,90 ; 4. Alphonse Gendre, Fribourg, 57,80 ; Maurice Colliard, Châtel-Saint-Denis, 57,80 ; Hans Dællenbach, Kœniz, 57,80 ; 5. Rodolphe Schläfli, Fribourg, 57,50 ; 6. Bernardin Clerc, Sales, 57,40 ; Raymond Bongard, Fribourg, 57,40 ; 7. Alfred Levrat, Vuadens, 57,30 ; Rodolphe Riedwil, Flamatt, 57,30 ; 8. Charles Huber, Fribourg, 57,20 ; 9. Gottfried Wyssmüller, Bulle, 57,10 ; Joseph Colliard, Châtel-Saint-Denis, 57,10 ; 10. Otto Bigler, Frauenkappelen, 57 ; Gottfried Burkhart, Grosseried, 57.

## Prix simples :

11. Hans Fluck, Estavayer, 56,80 ; Alfred Limat, Fribourg, 56,80 ; 12. Joseph Curty, Fribourg, 56,70 ; Fritz Reber, Fribourg, 56,70 ; 13. Edouard Schmutz, Fribourg, 56,60 ; 14. Wilhelm Hess, Fribourg, 56,50 ; Hubert Limat, Fribourg, 56,50 ; 15. Laurent Repond, Villarvolard, 56,40 ; Fritz Eberhart, Sûri, 56,40 ; Robert Jenny, Vuadens, 56,40 ; Joseph Rotzetter, Fribourg, 56,40 ; Joseph Scherwey, Marly, 56,30 ; Athanase Lauper, Marly, 56,20 ; Werner Kunz, Morat, 56,20.

Prix spéciaux : pour la plus belle passe, Rodolphe Schläfli ; lutteurs mariés, Louis Bulliard ; lutteurs singinois, Rodolphe Riedwil ; invités, Fritz Marschall.

## Ecoles primaires de la ville de Fribourg

Mercredi, 5 juin, à 2 h. de l'après-midi, examen de la 3<sup>me</sup> classe des filles des Places, à Gambach (M<sup>lle</sup> B. Stajessi).

Secrétaire de la rédaction : Armand Spicher.

## Ainsi souffla le vent

par Henri Ardel

Sylvie donnait ces détails sur le concert où elle avait chanté :

« Jean-Noël a modulé les notes du prélude et ma voix s'est élevée, souple comme dans les meilleurs jours. Je l'ai entendue monter dans le vaisseau sonore de l'église, j'ai entrevu nombre de têtes qui se levaient vers la tribune, et puis j'ai chanté seule avec Jean-Noël et sa musique, dont je sentais opérer le pouvoir souverain, au silence attentif qui s'abatit sur cette foule mondaine, soudain dominée.

« Quand je me suis tue, les nerfs tendus jusqu'à la souffrance, tant je m'étais donnée toute, j'ai entendu Jean-Noël, un peu pâle, mais les yeux étincelants, articuler, pour moi seule :

« — Merci, oh ! merci, Sylvie... c'est très bien, je ne pouvais souhaiter mieux. »

« Et aussi sincère que lui, j'ai murmuré :

« — Si vous êtes satisfait, c'est tout ce que je désirais. »

« Mes joues brûlaient délicieusement, dans la certitude d'un début qui promettait le succès. J'ai aperçu alors marraine debout dans la tribune, qui m'a envoyé un petit signe approbateur.

« Ah ! j'étais bien sûre maintenant que la partie serait gagnée et je ne me trompais pas. Notre programme s'est réalisé aussi heureusement que nous l'avions souhaité ; M. le curé pour ses pauvres, Jean-Noël pour sa réputation, marraine pour son amour-propre d'impresario, moi, pour mon plaisir, mon grand plaisir, fait de complexes sentiments, dont j'ai pris conscience plus tard seulement. »

Quelques jours après.

A bon droit, Sylvie avait pu crier : « Victoire ! » Le succès de Jean-Noël s'affirma si franc lors du concert-kermesse, suivant la messe en musique, que M. Daubert ne put déplorer davantage la rébellion de son fils devant ses projets personnels. Encore qu'il se reconnût incapable d'apprécier les qualités du compositeur. Mais il s'était incliné devant le jugement du public de Bex, panaché de connaisseurs que la cure y avait amenés. De nombreuses conversations l'avaient édifié, et il était trop intelligent pour en méconnaître la valeur.

En particulier, il avait été frappé des propos flatteurs du directeur du *Murador* qui avait quitté Bex le lendemain du concert, après avoir exprimé à Jean-Noël le désir d'entendre une audition complète du *Verger d'Amour*; ce dont Sylvie rayonnait discrètement, en son for intérieur.

Donc, tout eût paru pour le mieux à M. Daubert si une méfiance instinctive n'avait troublé sa satisfaction devant le charme de l'interprète qui, autant que son talent, avait contribué au triomphe de l'œuvre elle-même.

Dans sa clairvoyance, M. Daubert avait condamné la faiblesse maternelle qui s'était prêtée à un si dangereux rapprochement. Incisif et net, il avait exprimé son opinion, éveillant les scrupules de M<sup>me</sup> Daubert sur les illusions éveillées peut-être, et bien inutilement, chez une gamine toute neuve.

Ses corrects remerciements adressés à l'artiste, il avait dû repartir de Bex, rappelé par des multiples occupations dans sa propriété des Vosges où il allait attendre M<sup>me</sup> Daubert que son fils devait y reconduire, la cure finie. Ainsi celui-ci, bon gré mal gré, serait séparé de la trop

séduisante chanteuse. Et à Paris, d'autres occupations, de tout ordre, l'absorberaient fatalement. Donc, tout serait bien...

## XVIII

Tout éblouie fût-elle par le sortilège du rêve qu'elle vivait en ces jours de fête, Sylvie avait l'esprit trop observateur pour n'avoir pas été frappée de l'attitude de Jocelyne, en ce même moment, surtout depuis qu'Etienne Rimbault était venu de nouveau passer à Bex ses quelques jours de liberté, au 15 août.

Ainsi, non seulement sa présence avait semblé rendre la jeune fille incapable, comme si elle eût été plongée dans quelque mystérieuse geôle, de goûter la joyeuse atmosphère de la petite ville d'eaux, de s'intéresser au succès de son amie, à celui de la kermesse, mais le départ d'Etienne précipité peut-être par l'attitude de Jocelyne Albret, n'avait paru la délivrer de son obscure obsession. Et Sylvie fut saisie quand, ce matin-là, au sortir des fêtes, elle la vit apparaître dans l'allée du parc où elle-même songeait, un livre inutile sur les genoux. A la vue du mince visage ravagé, elle eut une exclamation presque effrayée.

— Jocelyne, est-ce que vous êtes souffrante ? Qu'avez-vous ce matin ?

Jocelyne secoua la tête, et, comme un être à bout de forces, elle se laissa tomber dans un fauteuil près du banc où Sylvie rêvait. Lentement, elle dit :

— Ne vous occupez pas de moi, Sylvie, ma mine n'est rien, mais toute la nuit je n'ai pu dormir ; aussi je m'en ressens !... Pourtant j'avais tant besoin de trouver l'oubli béni du sommeil !

— Oh ! Jocelyne, que vous est-il arrivé ? Si vous pouvez me le dire, confiez-vous à moi, peut-être cela vous ferait un peu de bien de ne

plus supporter seule votre peine ? Votre mère sait ?...

Jocelyne ne put dominer un tressaillement et Sylvie vit s'altérer plus encore, comme elle ne l'aurait pas cru possible, le visage décoloré qui, tout à coup, semblait celui d'une femme sans âge, creusé par une peine inconsolable. Et de nouveau, elle pria :

— Jocelyne, ne puis-je donc rien pour vous ?

— Non, rien, rien, sauf me comprendre, si vous est possible, quand vous saurez... Combien de temps aurai-je la force de me taire ? Vous avez déjà deviné qu'il s'agit d'Etienne ?

— Mais il est parti, je crois ?

— Il est parti ; seulement le mal qu'il a fait demeure et je ne m'en guérirai pas. Pour en être délivrée, je voudrais mourir ! Ecoutez ce qui est arrivé ! Hier soir, après son départ...

Comme devant un torrent dont la digue est brisée, les mots se précipitaient sur les lèvres contractées :

— Toute cette dernière journée, en somme, il n'avait pas quitté maman ; ils avaient causé, avides de solitude, je le voyais bien, l'air grave, résolu. Et je sentais que ma présence leur était importune ; si bien que je me suis enfuie dans le parc, puis, réfugiée dans ma chambre, dès que j'ai entendu rouler sur la route, l'omnibus qui l'emmenait vers la gare.

« Enfin ! enfin ! enfin ! il était parti. Le supplice de sa présence allait cesser de me torturer. Mais j'étais incapable de revoir, en cet instant, maman qui avait consenti à m'infliger ce supplice. Aussi, je n'ai pas eu le courage d'aller lui porter chez elle mon baiser du soir. C'est elle, vous l'entendez, c'est elle qui est venue, elle, si atrocement cruelle ! »

(A suivre.)

†  
 Madame Paul Gummy, à Autafond;  
 Madame veuve Etienne Gummy, à Fribourg;  
 Monsieur Joseph Joye, à Belfaux;  
 Monsieur et Madame Ernest Gummy et leurs enfants, à Fribourg;  
 Monsieur et Madame Gabriel Lanthemann et leurs enfants, à Fribourg;  
 Mademoiselle Eugénie Gummy, en religion Sœur Jeanne de Jésus, à Lyon;  
 Monsieur et Madame Elie Gummy et leurs enfants, à Fribourg;  
 Monsieur et Madame Eugène Gummy et leurs enfants, à Morat;  
 Mademoiselle Bernadette Gummy, à Fribourg;  
 Mademoiselle Irma Joye, à Belfaux;  
 Monsieur et Madame Sudan-Joye, à Belfaux, et les familles parentes et alliées, font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

**Monsieur Paul GUMY**  
 instituteur à Autafond

leur cher époux, fils, beau-fils, frère, beau-frère, oncle et parent, décédé après une courte maladie, à l'âge de 35 ans, muni des sacrements de l'Eglise.  
 L'office d'enterrement sera célébré à l'église de Belfaux, mercredi, 5 juin, à 9 h. 45.  
 Domicile mortuaire : café de l'Etoile, à Belfaux.  
 Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

†  
 La Société de gymnastique de Belfaux  
 fait part du décès de

**Monsieur Paul GUMY**  
 instituteur à Autafond  
 membre passif

Les funérailles auront lieu à Belfaux, mercredi, 5 juin, à 9 h. 45.  
 Les membres sont priés d'y assister.

†  
 L'inspecteur scolaire et le corps enseignant du II<sup>me</sup> arrondissement

font part du décès de leur dévoué collaborateur et collègue

**Monsieur Paul GUMY**  
 instituteur à Autafond

L'enterrement aura lieu à Belfaux, mercredi, 5 juin, à 9 h. 45.

†  
 La Conférence de Saint-Vincent de Paul de Belfaux

fait part du décès de son sympathique secrétaire et le recommande aux charitables prières de tous les membres de la Société

**Monsieur Paul GUMY-JOYE**  
 instituteur à Autafond

L'enterrement aura lieu à Belfaux, mercredi, à 9 h. 45.

†  
 Le corps de musique de Landwehr de Fribourg  
 fait part du décès de

**Monsieur Ermenegildo RIVA**  
 père de notre membre actif, Silvio Riva

Les funérailles ont eu lieu ce matin.

†  
 L'office de septième pour le repos de l'âme de

**Madame Cécile JAN**  
 née Ellschinger

sera célébré à l'église Saint-Pierre, demain, mercredi, 5 juin, à 8 heures.

La cire liquide  
**CARLTON I<sup>a</sup>**  
 s'achète au plus bas prix  
 chez **M. CHIFFELLE**  
 RUE DE ROMONT, FRIBOURG

†  
 Le Conseil communal et la commission scolaire d'Autafond

font part du décès de leur cher et regretté instituteur

**Monsieur Paul GUMY**

pieusement décédé à la Clinique Sainte-Anne, lundi, 3 juin.

L'enterrement aura lieu à Belfaux, mercredi, 5 juin, à 9 h. 45.  
 Domicile mortuaire : Maison de la Pinte de l'Etoile, à Belfaux.

†  
 Monsieur le Curé et le Corps enseignant de la paroisse de Belfaux

font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver par la mort de

**Monsieur Paul GUMY**  
 instituteur à Autafond

leur cher collaborateur, collègue et ami.  
 L'enterrement aura lieu à Belfaux, mercredi, 5 juin, à 9 h. 45.

†  
 La Société paroissiale de chant de Belfaux  
 fait part de la perte douloureuse qu'elle vient d'éprouver en la personne de son cher et très regretté membre actif

**Monsieur Paul GUMY**  
 instituteur à Autafond depuis 16 ans

L'enterrement aura lieu à Belfaux, mercredi, 5 juin, à 9 h. 45.

†  
 La Fanfare « La Lyre » de Belfaux  
 fait part du décès de son membre passif

**Monsieur Paul GUMY**  
 instituteur

L'office d'enterrement aura lieu à Belfaux, mercredi, 5 juin, à 9 h. 45.

†  
 Le Cercle catholique de Fribourg  
 fait part du décès de son membre dévoué

**Monsieur Paul GUMY**  
 instituteur à Autafond

L'enterrement aura lieu mercredi, 5 juin, à 9 h. 45, à Belfaux.

**Capitole**  
 Ce soir, à 20 h. 30  
 SUR NOTRE SCÈNE  
 Une seule représentation de grand gala  
 Venez tous voir le célèbre initié HINDOU  
**NYEBAL**  
 de l'Empire de Paris  
 DANS SES SENSATIONNELLES  
 EXPERIENCES DE FAKIRISME  
 Prix des places : Fr. 3.30, 2.20, 1.70, 1.10  
 Téléphone 1300

**ROYAL**  
 Ce soir, à 20 h. 30  
 La grande réussite du cinéma français  
**JEUNESSE**  
 avec  
 Jean Servais  
 Paulette Dubost Lisette Lanvin  
 TARIF RÉDUIT  
 TEL. 7.14

A VENDRE  
**1 piano**  
 d'étude. Bonne occasion.  
 S'adresser au Collège,  
 chemin des Grottes, 22,  
 Fribourg. 12858

†  
 Monsieur Max Maillard, à Fribourg;  
 Mademoiselle Jeanne Maillard, à Fribourg;  
 Monsieur Edouard Maillard, à Fribourg,  
 et les familles parentes et alliées,  
 font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur chère sœur et parente

**Marie MAILLARD**

en religion Sœur Saint-François de Sales  
 décédée pieusement à Pensier.  
 L'office d'enterrement sera célébré mercredi, 5 juin, à 8 h. 30, à la chapelle du couvent de Pensier.  
 Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

†  
 La Prieure Générale  
 et les Religieuses dominicaines de Pensier

font part du décès de  
**Sœur Saint-François de Sales MAILLARD**  
 ancienne institutrice de Courtepin

Les obsèques auront lieu mercredi, 5 juin, à 8 h. 30, à la chapelle du Couvent.

**Gratuit**  
 Un grand et superbe  
 Sac à vêtements Flit  
 anti-mites, pour achat d'un  
 bidon N° 1 (Fr. 6.30)  
**FLIT**  
 Chez votre fournisseur habituel

**Corbillard - automobile**  
 Enterrements et transports funèbres  
 à conditions favorables par le  
**GARAGE CENTRAL S. A.**  
 Portenier frères 88-1  
 Criblet 4 Tél. 5.06

**Vos vacances dans la région du Brigue-Viège-Zermatt**

Brigue 675 m  
 Viège 654 m  
 Stalden / Saas 803 m  
 St. Nicolas 1130 m (Graechen 1000 m.)  
 Randa 1401 m

Le Haut-Valais est le pays du beau temps, le pays rêvé pour ceux qui cherchent repos et détente, pour ceux qui veulent excursionner dans les Alpes, ou faire de la haute montagne. Les prix des hôtels sont à la portée de toutes les bourses. Prospectus par les hôtels, bureaux de voyage et de tourisme et par le service de renseignements du chemin de fer Brigue-Viège-Zermatt, à Brigue.

<b>Brigue</b> Hôtel Victoria Centre d'excursions. Saas-Fée Hôtel Bellevue - Hôtel Dôme Prospectus. H. Schulz, directeur.	<b>Viège</b> Hôtel de la Poste Bonne maison bourgeoise. Saas-Fée Hôtel du Glacier 1800 m. Pension Fr. 8.— à 13.— Fam. Aug. Supersaxo, propr.
<b>St-Nicolas</b> Hôtel Rovina Centre d'excursions et d'ascensions. Pension dep. Fr. 6.50. Arrangements.	<b>Graechen</b> Station Kalpetran Pension Alpina, Walter F. - Hausig- alp, J. Audenmatton - Kurhaus, S. Fux
<b>Randa</b> Hôtel Dôme Air salubre, soleil, repos. Cuisine renom. Pension dep. Fr. 6.50. Arrangements.	<b>Täsch</b> Hôtel Taeschhorn (détaché) Pension depuis Fr. 7.— Nouveau propriétaire depuis 1935.

**ZERMATT**  
 Centre d'excursions et villégiature de haute altitude au pied du Cervin.

<b>Hôtel Zermatterhof</b> et ses 4 hôtels de montagne. Pens. dep. Fr. 9.—. Echange de repas. Prospectus.	<b>Hôtel Weishorn</b> Eau courante. Pension depuis Fr. 6.50. Pension Morgenrot sur Zermatt. Belle situat. tranquille. Pens. dep. Fr. 6.—
<b>Les 8 Hôtels Seiler</b> Chambres et pension à partir de Fr. 9.—, Fr. 10.— et Fr. 12.50.	<b>Hôtels Schweizerhof, National-Terminus et Bellevue.</b> Confort mod. cuisine et cave renommées. Arrang. avant. Prosp. par H. Zimmermann, dir. général.
<b>Hôtel de la Poste</b> Pension depuis Fr. 8.— H. Gattlen, propr.	<b>Touristes-Hôtel Perren</b> Pension dep. Fr. 7.50. Arrangements.
<b>Hôtel Matterhornbuck</b> Ouverture en 1935. Pension de Fr. 9.— à 11.—. Tél. 42. J. Perren-Biner, prop.	<b>Hôtel Mischabel</b> Maison neuve. Avec et sans eau cour. Pens. dep. Fr. 8.—. Tél. 95. Arrang. P. L. Julien.
<b>Hôtel Pension Alpina</b> Bonne maison bourg. Eau cour. Ouv. toute l'année. Tél. 27. Fam. J. Aufdenblatten	<b>Hôtel Breithorn.</b> Eau courante. Pension dep. Fr. 8.—. Arrangements. L. Julien.
<b>Hôtel Pension Alpina</b> petit hôtel avec situation indépendante et tranquille. Pension dep. Fr. 7.—	<b>Hôtel Gornegrat.</b> Eau courante. Pension dep. Fr. 8.—. Hoirs P. Aufdenblatten.

Un beau voyage d'été ?  
 alors du 9 juin au 30 septembre le train des Glaciers  
 Zermatt - Viège - Brigue - Gletsch - Andermatt-Disentis-Les Grisons via  
**FURKA-OBERALP**

Täsch 1441 m  
 Zermatt 1620 m  
 Gornegrat 3136 m

†  
 Monsieur le Curé et les membres du Conseil paroissial de Promasens  
 font part du décès de  
**Madame Catherine PACHE**  
 mère de leur président, M. Irénée Pache, et belle-mère de leur collègue, M. Alfred Crausaz  
 décédée à Rueyres-les-Prés.  
 L'enterrement aura lieu à Promasens, mercredi, 5 juin, à 10 heures.

†  
 Le Conseil paroissial et le Conseil communal de Rueyres-les-Prés  
 font part du décès de  
**Madame Catherine PACHE**  
 mère de leur révérend curé  
 L'enterrement aura lieu à Promasens, mercredi, 5 juin, à 10 heures.

Les enfants de feu Jean Schacher expriment leur vive gratitude à toutes les personnes qui leur ont témoigné de la sympathie dans leur grand deuil.

**CIGARES**  
**Solo**  
 50 cts

Auguste Henry, à Nîmes, Gard, France, vous offre son vin rouge

**Côteaux**  
 1er choix  
 qui vous reviendra à 77 fr. l'hectolitre, tous frais compris, en votre gare. 12875  
 Vin vieux de bouteilles, 106 fr. l'hectolitre.

**A LOUER**  
 près de l'étang du Jura, joli appart. 3-4 chambres, balcon, bien ensoleillé, cuisine, cave, galetas et grand jardin.  
 S'adresser sous chiffres P 12861 F, à Publicitas, Fribourg.

**Cause départ**  
 A louer pour 24 juin ou à convenir, appartement moderne, 3 pièces, ch. de bonne, tout confort. Prix avantageux.  
 S'adr. 10 à 14 et 17 à 19 h., rue Fries, 3, 1<sup>er</sup>, à droite. 40786

100 francs de récompense à qui trouvera

**chien perdu**  
 berger allemand, noir, patte claire, craintif, collier cuir sans indication, répondant au nom de Paly-Chessez, av. Dickens, 10, rez-de-chaussée, Lausanne. Téléphone 32621.

**A LOUER**  
 à la rue de Faucigny, un appartement de 5 ch., cuisine, ch. de bain, cave, galetas, chauffage central à l'étage. Conditions très favorables. 12869  
 S'adresser : Agence Immobilière Perrin et Weck, 18, rue de Romont.

**Occasion**  
 Camion chevrolet, 6 cylindres, châssis long, cerceaux et bache démontable. Impôt et assurance payés pour 1935. 58-17  
 S'adr. chez Henseler frères, garage, rue du Nord, 20, Fribourg.

**A LOUER**  
 un superbe appartement de 4 chambres, dans le centre des affaires. Tout confort. Conditions très avantageuses.  
 S'adresser à Agence PERRIN et WECK, 18, rue de Romont.

**On prendrait**  
 2 bonnes VACHES en estivage. Bons soins assurés.  
 S'adresser sous chiffres P 40787 F, à Publicitas, Fribourg.

**Domestique**  
 de campagne  
 cherche place  
 S'adresser sous chiffres P 12866 F, Publicitas, Fribourg.

**Pureté et fraîcheur de la source naturelle**



Deux caractéristiques de l'eau minéralisée avec les Poudres Auto-Lithinés du Dr. Simon. Pure et fraîche comme de l'eau de source, pétillante, alcaline, légèrement gazeuse, désaltérant, facilitant la digestion, dissolvant l'acide urique cause des rhumatismes, telles sont les propriétés de l'eau minéralisée avec les Poudres Auto-Lithinés du Dr. Simon.

L'eau minéralisée du Dr. Simon est agréable au goût, se mélange parfaitement au vin sans le décomposer et est employée contre les affections, de l'estomac, du foie, des reins, des articulations.

Bien exiger :

# AUTO-LITHINÉS

du Docteur SIMON

La boîte de 10 poudres pour préparer 10 litres d'eau minéralisée : fr. 1.65 (Impôt sur les boissons compris)

En vente dans toutes les Pharmacies

Dépôt Général : PHARMACIE PRINCIPALE GENEVE.

On demande, pour le 15 juin, une

## Fille de salle

connaissant son service et sérieuse, sachant les deux langues. — Offres avec photo sous P 40784 F, à Publicitas, Fribourg.

**ON DEMANDE place p. les vacances** pour écolier de 14 ans, catholique, de langue allemande, où il aurait l'occasion de se perfectionner dans la langue française. (Pour mi-juillet à commencement de septembre.) Si possible dans famille d'instituteurs ou autres. — Offres sont à adresser à Office de la Jeunesse, à Lucerne, Case postale 306. 33778

On demande un **BON**

## Domestique

sachant bien traire, d'âge mûr, sédentaire, 6-7 vaches et les suivants. Place à l'année. Entrée tout de suite. 12867

Faire offres avec prétentions à Emile Piguet, agric., Brassus. 12867

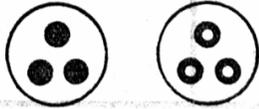
## Appartement

à louer pour le 25 juillet. Bel appartement 5 chambres, cuisine, chauffage central et baignoire, 1 grande mansarde, galetas, cave. Soleil et vue superbe. 1<sup>er</sup> étage, rue de Lausanne No 16. S'adresser à Ch. Leimgruber, Concessionnaire de St-Nicolas. Prix avantageux. 12692

## A LOUER LUNETTES

3 ch., cuis., chauff. général, au centre.  
2 ch., cuis., mansarde, centre.  
3 et 4 ch., cuis., avec et sans chauffage, près de la gare.  
Chambres non meublées, chauff. gén., centre.  
S'adresser à A. Frossard, Agence immob.

et pince-nez nickel, belle qual dep Fr. 3.50, au magasin DALER frères, route Neuve, derrière le grand café Continental. 51-1  
Encore divers articles d'optique à très bas prix.



Pour les sourds Pour les sourds-muets

### AMIS DE NOTRE ŒUVRE

Versez sans tarder le prix de la pochette des cartes postales reçue ou veuillez la rendre à la poste. 2209 N  
MERCI !  
Amicale Fribourgeoise des sourds.

**Cirpur** le 1/2 Kg Frs 1.50  
L'encaustique en vente partout  
D.R.L.

## Demoiselle de magasin

Magasin d'alimentation de petite ville du canton cherche demoiselle de confiance pour la vente. Connaissance de la branche exigée.

A la même adresse, on demande

## Un jeune homme

de 16 à 18 ans, pour les livraisons et les préparations.  
Ecrire sous chiffres P 12890 F, à Publicitas, Fribourg.

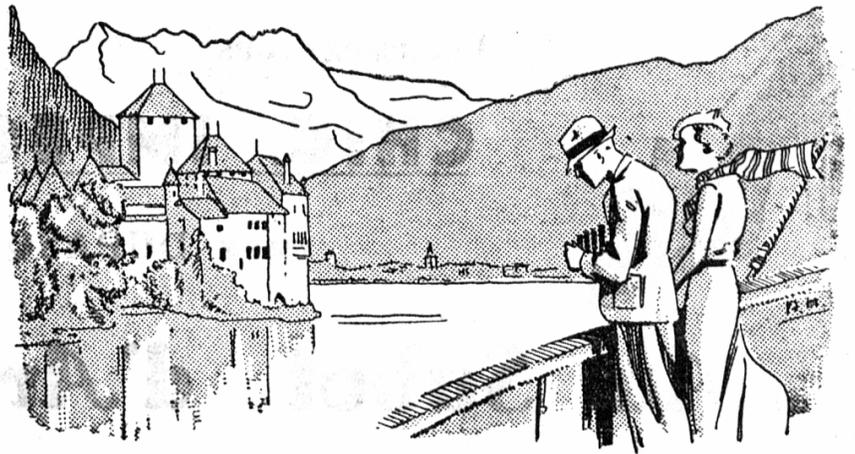


### Placeur automatique

Introduction automatique des feuilles de compte. — Demandez prospectus ou démonstration avec la machine comptable suisse nouveau modèle.  
Comptabilité Ruf S. A.  
Lausanne, 13, rue Pichard, Tél. 27.077  
Zurich, Löwenstr. 19  
Tel. 57.680

## A LOUER

pour le 25 juillet, un appartement de 2 chambres, cuisine, dépendances au soleil.  
S'adresser sous chiffres P 40783 F, à Publicitas, Fribourg.



## Pentecôte... vous allez partir!

Mais, n'attendez pas au samedi soir pour faire votre provision de films "Panatomic", qui vous permettront de conserver des clichés merveilleux, modelés, pleins de détails. Cette nouvelle pellicule, créée par Kodak, doublera vos chances de succès. Son émulsion panchromatique la rend apte à traduire fidèlement en monochrome toutes les teintes de la nature. Et, grâce à son extrême finesse de grain — sa qualité essentielle — vous obtiendrez des agrandissements de toute beauté.

# PANATOMIC

le film panchromatique "KODAK" à grain fin



En vente chez tous les bons marchands d'articles photo. N'oubliez pas qu'aucune garantie n'est accordée pour les films dont le numéro d'émulsion a été effacé.

KODAK S. A. LAUSANNE

DU 1<sup>er</sup> AU 15 JUIN 35

## Vente de réclame sur tous les articles au comptant 10 %

Se recommande

**HENRI CLÉMENT**  
34, rue de Lausanne, 34  
FRIBOURG (Suisse)

Articles de ménage — Porcelaine — Cristaux

## ON DEMANDE

jeune homme de 15-17 ans, pour travaux à la campagne et dans la maison. Vie de famille et bonne occasion pour apprendre l'allemand. Si possible se présenter personnellement à l'hôtel de la Gare, à Guin.

ON DEMANDE un

## Domestique

sachant bien traire et faucher. 12859  
S'adresser à Broillet Henri, Léchelles.

A louer, dans une rue tranquille, très joli

## Appartement

de 3 chambres, cuisine et accessoires, chauffage central.  
S'adresser sous chiffres P 12853 F, à Publicitas, Fribourg.

## A louer

dans quartier tranquille, pour le 25 juillet prochain, logement de 4 chambres.  
S'adresser pour renseignements à Publicitas, à Fribourg, sous chiffres P 12467 F.

## DESTRUCTEUR

de mauvaises herbes  
1 kg. Fr. 1.30  
10 kg. Fr. 11.—

**Charles Hertig,**  
horticulteur

rue des Alpes, Fribourg  
Tél. 5.37 36-5

## Forge

On en demande une à louer avec outillage, dans bon village de campagne, pour tout de suite.  
S'adresser sous chiffres P 12800 F, à Publicitas, Fribourg.

## Ouvrages sur la Ste Vierge

- |   |          |
|---|----------|
| GARRIGUET. — La Vierge Marie                              | Fr. 3.40 |
| TERRIEN. — La Mère de Dieu (2 vol.)                       | » 6.20   |
| TERRIEN. — La Mère des hommes (2 vol.)                    | » 6.20   |
| PRÉVOT. — L'année avec Marie (2 vol.)                     | » 6.60   |
| GAUTIER DE COINCY. — Les plus beaux miracles de la Vierge | » 2.40   |
| PLUS. — Marie dans notre histoire divine                  | » 1.50   |
| A. M. D. G. — Elle !... Notre Mère, Notre Modèle          | » 2.75   |
| QUINARD. — Vie de la Vierge Marie                         | » 2.75   |
| PILET. — Le secret marial de la sainteté                  | » 2.40   |
| MILLOT. — Connaître, Aimer, Servir la Très Sainte Vierge  | » 2.20   |
| JOLY. — La Mère de Dieu dans la pensée, l'art et la vie   | » 2.40   |
| GIRERD. — La vraie dévotion à Notre-Dame du Sacré-Cœur    | » 1.50   |
| CHRISTIANI. — La Vierge Marie et les Evangiles            | » 1.90   |
| L'Immaculée Vierge, Mère de Dieu                          | » 1.—    |
| HEDDE. — Marie Immaculée, rempart de la foi chrétienne    | » 1.25   |
| LÉON BLOY. — Celle qui pleure (N. D. de la Salette)       | » 3.40   |

En vente aux Librairies St-Paul

Place St-Nicolas et avenue de Pérolles

## CYCLES

aux meilleures conditions chez

## COUPELLERIE

aiguillages et réparations en tous genres

**WYSS, Grand'rue, 38**

## A LOUER

au centre, APPARTEMENT de 5 pièces, avec tout confort. Prix : Fr. 100.—  
S'adresser sous chiffres P 12541 F, à Publicitas, Fribourg.

## A LOUER

à Corminboeuf, appartement de 3 chambres, cuisine, grange, écurie et jardin. 12847.  
S'adr. à Mme Bossy, Corminboeuf.



Chaussez-vous

**CHIC, IMPECCABLE**

chez DUPASQUIER

**„ Au Sabot d'Argent “**

*La Maison qui prospère*

**Il est d'usage**

que le dimanche de PENTECÔTE  
chaque homme élégant complète  
sa tenue par

un chic chapeau de paille  
ou un feutre extra léger,  
Une belle chemise et une cravate à la mode  
sont également indispensables.

Pour être satisfaits, adressez-vous à

**ADLER**

A. Steffen, propr.

Rue de Lausanne, 43

Fribourg

la maison spécialisée pour  
la mode masculine et ré-  
putée par l'élégance et la  
qualité de ses marchan-  
dises vendues aux meil-  
leurs prix du jour.



**Pour la PLUIE**

des Manteaux avantageux et imperméables

Manteaux cirés depuis	Fr. 15.—
Manteaux caoutchouc, depuis	» 11.50
Manteaux cadets depuis	» 10.50
Windjacks imperméabl. p. hommes dep.	» 16.—
Windjacks imperméables p. garçons	» 11.—

**Vêtement  
Clément**

**Au Magasin Elégance**

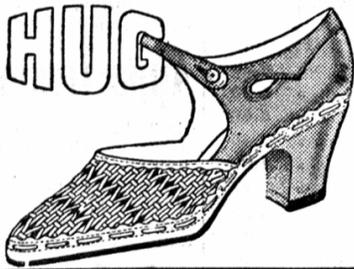
Choix superbe de blouses

de 5 à 25 francs

Riche assortiment de bas, robettes,  
costumes d'enfants.

**M<sup>me</sup> Gachoud - Bise**

Rue de Lausanne, 37



sanda-  
lettes

en grand choix  
Maison de chaussures

**VONLANTHEN**

Avenue de la Gare  
Pont Muré (Maison Bâloise)

**Pentecôte!**

Confections  
pour dames

Grand assortiment  
chez

**H. Sidler**

rue des Epouses, 143

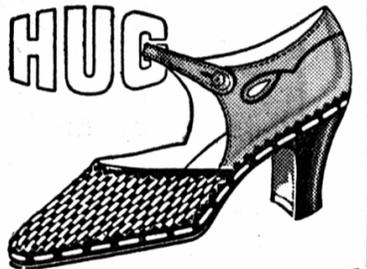
Prix modérés

Timbres escompte

Souliers sandalettes  
9.80

Séries à Fr. 4.90, 6.90,

Sandalettes découpées  
toile Fr. 4.90; cuir 6.80



Richelieux messieurs  
noir ou brun, Séries à  
Fr. 8.80 Fr. 9.80

en cousu trépointe  
Séries à 12.80, 14.80,  
16.80

Nous réparons  
tout genre  
de chaussures.

**KURTH** 51, rue de Lausanne, Fribourg  
2, rue de Lausanne

**Avec les fraises**

la belle crème

de la

**Laiterie**

**Bulliard**

**Les mamans**

savent trop bien à quelles épreuves les garçons  
soumettent leurs costumes, là-bas sur le chemin de l'école !

**A La Belle Jardinière**

le sait aussi, c'est pourquoi elle prévoit des  
complets très solides, mais tout de même seyants :

**COSTUMES ECOLIERS**

de 6 à 12 ans, depuis Fr. 24.—

**PANTALONS GOLF**

de 6 à 19 ans, depuis Fr. 11.—

Ces prix s'entendent pour la taille 6 ans. Pour  
chaque taille plus grande Fr. 0.50 à Fr. 1.— de  
supplément.

**COSTUMES COLLEGES**

depuis Fr. 48.—

**A LA BELLE JARDINIÈRE**

J. WEILLER

FRIBOURG

Place de la Gare, 38

**Peut-on avoir confiance  
dans un boucher ?**

Il est assez difficile à une ménagère d'apprécier  
séance tenante la qualité de la viande qu'elle achète.  
En fait, dans un bon nombre de cas, elle ne peut  
que s'en remettre à l'affirmation et à la conscience  
de son boucher.

Le choix du fournisseur est ici capital, et l'on  
conçoit que beaucoup de ménagères aient adopté  
**Dupont**, connu pour débiter la meilleure viande  
à Fribourg.

**Les Boucheries DUPONT**

rue des Alpes, 52, et rue Locarno, 1

n'achètent que de belles bêtes, jeunes et saines, pro-  
venant des meilleurs élevages fribourgeois.

**Dupont**, c'est le boucher à qui on peut s'adresser  
de confiance, sûr d'être toujours bien servi.

**POUR PENTECOTE**

Grand choix de viande de toute première qualité

Bancs à tous les marchés.